

Mai 2021

## **Rapport d'activité 2020**

# **Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)**

Bilan des activités réalisées dans le cadre  
de la Charte Forestière de Territoire Grand Estérel (CFTGE),  
de la Démarche Grand Site de France (OGS) et  
de la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI)

## TABLE DES MATIERES

1	RAPPEL DES CHAMPS D' ACTIONS DU S.I.P.M.E.....	3
1.1	La DFCI – Animation du PIDAF .....	3
1.2	La Charte forestière de Territoire Grand Estérel - CFTGE .....	3
1.3	La Démarche Grand Site de France pour le Massif de l'Estérel – OGS Estérel .....	6
2	PROJETS PORTES PAR LE S.I.P.M.E. SUR L' ANNEE 2019 .....	9
2.1	Mise en œuvre du PIDAF – DFCI .....	9
2.1.1	Travaux réalisés.....	9
2.1.2	Etablissement de servitudes .....	9
2.1.3	Catastrophe Naturelle .....	9
2.2	Mise en œuvre de la CFTGE en 2019 .....	10
2.2.1	ORIENTATION A : Gérer les effets de la mutation du territoire et prévenir les risques naturels - Maintenir et protéger le patrimoine naturel et la biodiversité ...	10
2.2.2	ORIENTATION B - Améliorer et renforcer l'identité du territoire grand Estérel	12
2.2.3	ORIENTATION C - Partager l'espace forestier grand Estérel .....	17
2.2.4	ORIENTATION D : Mettre en place une gestion concertée du territoire grand Estérel.....	32
3	OBJECTIFS POUR L' ANNEE 2020.....	46
3.1	Plan de paysage et schéma d'accueil du public.....	46
3.2	Site de l'ancien lac de l'ecureuil.....	47
3.3	Site du Malpey .....	47
3.4	Interface terre-mer .....	47
4	BUDGET POUR L' ANNEE 2019.....	48
5	RESSOURCES HUMAINES.....	49
6	CONCLUSION .....	52

## 1 RAPPEL DES CHAMPS D' ACTIONS DU S.I.P.M.E.

### 1.1 LA DFCI – ANIMATION DU PIDAF

La vocation première du S.I.P.M.E. est la mise en œuvre du Programme Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (P.I.D.A.F.) des massifs forestiers des communes des Adrets de l'Estérel, Bagnols-en-Forêt (membre de la Communauté de Communes du Pays de Fayence), Fréjus, Puget-sur-Argens, Saint-Raphaël, et depuis 2019 Roquebrune-sur-Argens. Le PIDAF est un document de planification relatif à l'aménagement et à l'équipement d'un massif forestier en vue de prévenir les risques d'incendie et de lutter contre eux.

Il est issu de la volonté de ces communes parties prenantes dans le syndicat de préserver l'espace naturel forestier et périurbain du massif (19 000 ha boisés pour une superficie totale de 29 000 ha) au travers d'un programme de Défense des Forêts Contre l'Incendie (D.F.C.I.).

Dans ce cadre, une mission d'assistance technique, dite d'animation, a été confiée à l'Office National des Forêts depuis le 1er janvier 2007 par le syndicat. Elle comprend l'enquête et l'expertise sur la DFCI, l'animation du PIDAF, la concertation entre tous les acteurs partenaires de la forêt et la recherche de financements, afin de mettre en œuvre les actions programmées dans les documents de programmation.

Durant plusieurs années, une mission de révision du PIDAF a été menée. Cette étude a été validée par l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2018. En 2019, le nouveau PIDAF est donc entré en application.

Le rapport d'animation du PIDAF rédigé par l'ONF (en annexe), a pour objet de rendre compte de l'activité d'animation, à l'attention du Syndicat (Maître d'Ouvrage), du Conseil Départemental 83 ainsi que de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur, qui participent au financement de cette activité. Il synthétise également les activités du syndicat au cours de l'année 2020.

### 1.2 LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE GRAND ESTEREL - CFTGE

Situé entre les Alpes et la Méditerranée, le massif de l'Estérel dispose d'une identité propre qui transcende la limite départementale Var / Alpes-Maritimes. Ce territoire fait l'objet d'enjeux diversifiés qui ont justifié l'élaboration d'un outil spécifique, une Charte Forestière de Territoire, destinée à mieux intégrer les multiples fonctions de la forêt dans le cadre d'une gestion concertée à l'échelle du massif.

Depuis 2010, le Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.) porte le projet d'une **Charte Forestière de Territoire Grand Estérel** (CFTGE), qui a été signée en Janvier 2015. Le territoire concerné (33 188 hectares) comprend



## Rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)

<b>PLAN D'ACTION CFTGE A 10 ANS</b>	
<b>ORIENTATION A</b>	<b>Gérer les effets de la mutation du territoire et prévenir les risques naturels - Maintenir et protéger le patrimoine naturel et la biodiversité</b>
Action A1	Améliorer la gestion du risque incendie à l'échelle interdépartementale
Action A2	Inciter les propriétaires privés et aider les communes à exploiter la forêt
Action A3	Connaître et développer la demande locale en bois et liège
Action A4	Mise en place d'un projet local d'exploitation et de consommation de bois ou liège local
Action A5	Maintenir une présence agricole dans des zones à enjeux majeurs pour la défense des forêts contre les feux de forêts ou la sauvegarde de l'environnement
Action A6	Renforcer l'activité apicole sur le massif
Action A7	Définir des réseaux de piste utiles pour chaque activité pratiquée en forêt (apiculture, dessertes forestières, DFCI, pastoralisme, chasse, accueil, ...)
<b>ORIENTATION B</b>	<b>Améliorer et renforcer l'identité du territoire Grand Estérel</b>
Action B1	Améliorer l'intégration paysagère des équipements du massif Grand Estérel
Action B2	Définir des prescriptions pour les travaux forestiers adaptés aux enjeux locaux
Action B3	Améliorer la connaissance du patrimoine présent dans l'espace forestier à proximité des chemins
Action B4	Limiter l'expansion du mimosa et d'autres espèces invasives dans le milieu naturel
Action B5	Réhabiliter écologiquement et paysagèrement le site de l'ancien lac de l'Ecureuil
<b>ORIENTATION C</b>	<b>Partager l'espace forestier du Grand Estérel</b>
Action C1	Réaliser une étude de fréquentation
Action C2	Réaliser un Schéma d'Accueil du Public
Action C3	Améliorer la compréhension mutuelle entre les différents acteurs du massif
Action C4	Communiquer sur les activités pratiquées en forêt, sensibiliser et éduquer à la fragilité du massif
Action C5	Renforcer la surveillance du massif
<b>ORIENTATION D</b>	<b>Mettre en place une gestion concertée du territoire Grand Estérel</b>
Action D1	Animer la CFTGE
Action D2	Mise en place de points d'accueil et d'information au sein du massif de l'Estérel
Action D3	Mobiliser les financements pour la mise en œuvre des actions de la CFTGE et l'entretien du massif de l'Estérel

### 1.3 LA DEMARCHE GRAND SITE DE FRANCE POUR LE MASSIF DE L'ESTEREL – OGS ESTEREL

L'Opération Grand Site - OGS (ou Démarche Grand Site de France), est la démarche proposée par l'Etat aux collectivités territoriales pour répondre aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés de grande notoriété soumis à une forte fréquentation.

Cette démarche vise à assurer la préservation du patrimoine naturel, culturel et paysager du territoire, un accueil du public à la hauteur des qualités du site dans le respect des habitants et du caractère des lieux, ainsi que la valorisation culturelle et économique du territoire. Il s'agit d'une démarche de projet, élaborée de manière concertée par les collectivités territoriales et les services de l'État concernés et associant tous les acteurs locaux publics et privés. Grâce à des études approfondies, le projet du Grand Site précise les orientations stratégiques qui seront mises en œuvre au travers de programmes d'actions. La démarche est animée par une structure gestionnaire du Grand site, le SIPME dans le cas de l'Estérel.

Lorsque des actions ont effectivement été mises en œuvre pour résoudre les principales difficultés du territoire et atteindre un niveau d'excellence dans la gestion de l'espace, le territoire peut être labellisé par l'Etat « Grand Site de France » pour une durée de 6 ans. Pour que le label soit renouvelé, le territoire devra poursuivre ses actions d'amélioration et maintenir un haut niveau dans sa gestion de l'espace.

Les Démarches Grands Sites de France se décomposent en plusieurs étapes : la candidature au lancement de la démarche et son acceptation par le Ministre de l'Environnement, une phase d'études et de construction du projet Grand Site, une phase de validation du programme OGS par les instances départementales et nationales, une phase de mise en œuvre des actions, l'obtention de la labellisation par l'Etat (si les actions réalisées sont jugées suffisantes), la poursuite des actions et le renouvellement du label.

L'orientation D de la CFTGE prévoit le lancement d'une OGS dans l'Estérel. Entre 2016 et 2017, le SIPME a rédigé un dossier de candidature en vue de lancer une OGS dans l'Estérel. Le 1er octobre 2018, le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire a officiellement lancé l'OGS de l'Estérel. Depuis 2016, s'appuyant sur le plan d'action de la CFTGE qui anticipe le lancement d'une OGS, S.I.P.M.E. mène les études demandées dans ce type de démarche (étude de fréquentation : terminée en 2018, Plan de paysage et Schéma d'accueil du public : en cours (2018-2021)) afin de construire le projet de territoire à faire valider en 2021 puis à mettre en œuvre, en vue d'obtenir le label d'ici 4 à 5 ans.

Le périmètre de l'OGS porte sur un espace terrestre de 22 190 ha et un espace marin de 1 472 ha, qui pourrait par la suite être étendu, dans les limites de ce qui fait la

## Rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)

spécificité de l'Estérel, une géologie volcanique. Le Rocher de Roquebrune est notamment concerné par la zone d'extension potentielle. Le périmètre proposé porte pour l'instant sur les espaces forestiers, littoraux et marins des communes suivantes : les Adrets-de-l'Estérel, Bagnols en Forêt, Fréjus, Mandelieu-la-Napoule, Puget-sur-Argens, Saint-Raphaël et Théoule-sur-Mer. Il regroupe d'ores et déjà l'essentiel de l'espace naturel non urbanisé du massif.

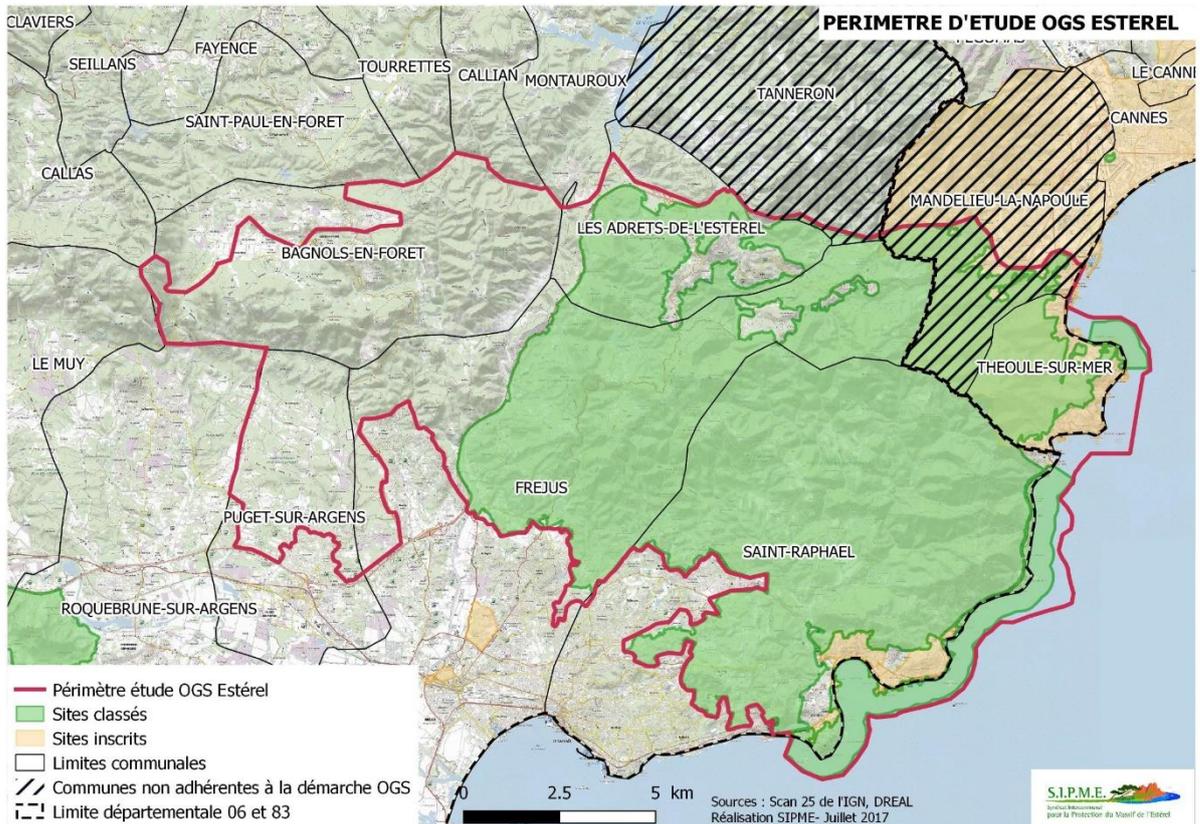


Figure 2 : Périmètre de l'Opération Grand Site de l'Estérel en 2018

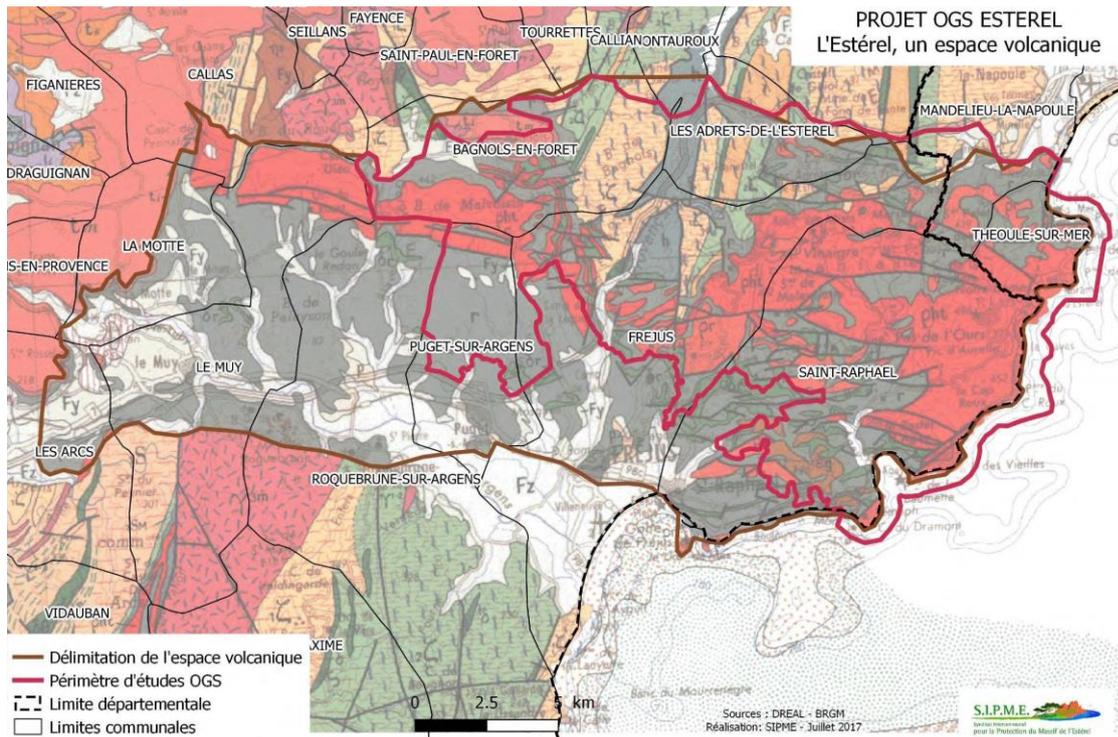


Figure 3 : Localisation de l'espace volcanique de l'Estérel au sein des espaces cristallins et calcaires de Provence

## 2 PROJETS PORTES PAR LE S.I.P.M.E. SUR L'ANNEE 2019

### 2.1 MISE EN ŒUVRE DU PIDAF – DFCI

Le Programme Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (P.I.D.A.F.) est l'outil cadre de la sécurité incendie sur le territoire. Le SIPME assure la mise en œuvre du PIDAF de l'Estérel et il en confie l'animation à l'Office National des Forêts. Les travaux sont réalisés conjointement par les Auxiliaires de Protection de la Forêt Méditerranéenne (APFM), la Régie du Département du Var, ou par des prestataires issus de marchés publics.

En 2019 comme chaque année, de nombreux travaux ont été réalisés sur les pistes DFCI afin d'en garantir la sécurité et la pérennité. Un résumé des actions menées est présenté ci-dessous, le rapport d'animation complet établi par l'ONF est joint en annexe.

#### 2.1.1 TRAVAUX REALISES

Les APFM ont réalisé l'entretien de débroussaillage sur les communes des Adrets de l'Estérel (H 83 et H 86), Bagnols-en-Forêt (G 21) et Fréjus (H 68 et H 78). L'ensemble de ces débroussaillages représente une surface réalisée de 58.7 ha, auquel il convient d'ajouter l'entretien du débroussaillage de 16 citernes.

La régie du Département a commencé à réaliser le surfacage des pistes G 19 de la Culasse et G 52 des Escolles à Bagnols-en-Forêt, mais les intempéries ont interrompu ces chantiers qui seront repris en 2020. La piste DFCI G 14 de Bayonne a été complètement entretenue et mise aux normes pour la sécurité des moyens Pompiers. Au total, ce sont 12,4 km de pistes qui ont été entretenues par la Régie.

Le SIPME a confié à des entreprises l'entretien des débroussaillages de pistes DFCI G 19 la Culasse à Bagnols-en-Forêt, H 75 de Cante Perdrix à Fréjus et H 86 de l'Armélie sur une profondeur de 25 m à Fréjus. Au total, ce sont 19,8 ha qui ont été réalisés.

#### 2.1.2 ETABLISSEMENT DE SERVITUDES

L'objectif poursuivi par le SIPME étant la sécurisation des ouvrages sur le périmètre du PIDAF, cela implique nécessairement l'établissement de servitudes. Elles sont indispensables pour les emplacements sur lesquels il est urgent d'intervenir. En 2019 a démarré la rédaction de la première servitude légale DFCI, qui concerne les pistes DFCI H 66 de la Duchesse pour partie, la piste DFCI H 69 de l'Estérel et la piste DFCI H 71 de l'Estarpe du Cheval. A l'avenir, d'autres servitudes seront établies.

#### 2.1.3 CATASTROPHE NATURELLE

## Rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)

Deux épisodes méditerranéens se sont déroulés les 23 novembre et 1er décembre 2019, au cours desquels les ouvrages du SIPME ont subi de graves dommages.

L'ONF, dans le cadre de sa mission d'animation du PIDAF a recensé tous les ouvrages du périmètre et a pu relever précisément les dégâts. Les plus notables concernent le gué du Reyran, totalement hors d'usage, qui dessert les deux plus importantes pistes DFCI du PIDAF Estérel (G 31 de Malpasset au nord de l'autoroute A 8 et H 86 Armélie au sud de l'autoroute A 8). La piste DFCI H 23 des Charretiers, quant à elle, n'est plus praticable.

Pour les autres dégâts, les remises en état s'effectueront sur l'année 2020, soit par les soins de l'ONF en Forêt Domaniale de l'Estérel, soit par le Pôle Génie Civil du Département du Var, soit par des prestataires via marchés publics.

### 2.2 MISE EN ŒUVRE DE LA CFTGE EN 2019

#### 2.2.1 ORIENTATION A : GERER LES EFFETS DE LA MUTATION DU TERRITOIRE ET PREVENIR LES RISQUES NATURELS - MAINTENIR ET PROTEGER LE PATRIMOINE NATUREL ET LA BIODIVERSITE

##### 2.2.1.1 Action A5 - maintenir une présence agricole dans des zones à enjeux majeurs pour la défense des forêts contre les feux de forêts et la sauvegarde de l'environnement

Dans le cadre du Diagnostic et de la définition des Orientations du Plan Paysage de l'Estérel, cette thématique a été retravaillée pour identifier de nouvelles pistes d'actions. Réintroduire de l'activité agricole et de l'élevage dans le massif a été identifié comme un enjeu paysager majeur pour l'OGS. A ce titre, l'étude de faisabilité réalisée au SIPME en 2017 par une stagiaire ingénieure agronome sur le potentiel de valorisation des plantes aromatiques de l'Estérel, constitue une des principales pistes d'action à approfondir.

##### 2.2.1.2 Action A6 : Renforcer l'activité apicole sur le massif

L'action se compose de deux sous-actions :

- A/ Maintien et développement d'emplacements de ruchers;
- B/ Maintien d'une ressource mellifère de qualité.

En 2019, dans le cadre du Diagnostic Plan de Paysage (PP) et Schéma d'accueil du public (SAP), le SIPME a réalisé une partie de l'action A via :

- Le recensement et la cartographie des emplacements de ruchers existants et des emplacements potentiels non utilisés.

## Rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)

- L'identification des emplacements principaux à améliorer (notamment en termes de desserte d'accès aux ruchers).

Pour ce faire, le SIPME a réalisé des entretiens avec des représentants d'apiculteurs, conçu et traité une enquête auprès des apiculteurs professionnels du massif, collecté les données de partenaires en matière d'emplacements de ruchers (ONF). Ces données vont permettre de poursuivre les actions prévues par l'action 6.

---

### 2.2.1.3 Action A7 - définir le réseau de pistes utiles pour chaque activité pratiquée en forêt

Dans le cadre du nouveau PIDAF du SIPME, certaines pistes existantes n'ont pas été retenues comme devant être entretenues pour la DFCI. Pour autant, les pistes du massif n'ont pas uniquement un usage DFCI, elles sont utilisées par les chasseurs, les apiculteurs et autres usagers du massif. Certaines pistes, si elles ne doivent plus être entretenues pour leur vocation DFCI peuvent continuer à l'être pour un autre usage.

Les objectifs de l'action A7 sont de réaliser une cartographie du réseau de pistes utiles à conserver pour alimenter la réflexion sur l'accueil du public, de proposer une gestion différenciée des pistes et de susciter et organiser la prise en charge du réseau de piste par les acteurs concernés (établissement de conventions).

L'action se compose de deux sous-actions :

- A/ Réaliser une cartographie du réseau de pistes utiles avec leur calibrage et leur usage ;
- B/ Organiser la prise en charge du réseau de piste.

En 2019, le SIPME a en grande partie réalisé en interne la sous-action A, dans le cadre de la phase Diagnostic du Plan Paysage et du Schéma d'Accueil. Ainsi les rencontres suivantes ont été organisées pour inventorier et cartographier le réseau de pistes utiles hors PIDAF :

- Rencontre du GAEC apicole de l'Estérel et réalisation d'une enquête papier diffusée aux apiculteurs professionnels de l'Estérel : inventaire de la desserte utile, des emplacements de ruchers existants et potentiels, des accès aux ruchers dégradés nécessitant prioritairement des travaux (permettre le passage de petits camions de transport de ruches).
- Entretiens avec 4 agents ONF de l'Unité territoriale Grand Estérel : inventaire du réseau de pistes nécessaires à l'exploitation forestière ou à la surveillance du massif (permettre le passage de véhicules de service).
- Rencontre et/ou visite de terrain avec des représentants de sociétés de chasse (de Fréjus, de Saint-Raphaël, des Adrets-de-l'Estérel : inventaire du réseau de pistes utiles à la pratique de la chasse (permettre le passage de 4x4).
- Entretien avec la bergère de l'Estérel identifiant ses parcours et pistes utilisées (entretien réalisé en 2018).

## Rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)

- Supervision par le SIPME (développement de méthodologies, d'outils de collecte des données, centralisation des informations recueillies) du travail d'associations locales (en partie réunies au sein du Collectif Estérel pour Tous) et d'autres types d'acteurs (agents communaux, offices de tourisme, CREPS, agents ONF) pour la réalisation ;
  - d'un inventaire de l'ensemble des chemins, pistes et sentiers utilisés par les pratiquants de sports de nature (randonnée, VTT, escalade, équitation) sur le périmètre de l'OGS,
  - d'un inventaire des sites dégradés sur les itinéraires inventoriés (sites dégradés décrits, géolocalisés et photographiés). Travail réalisé entre 2017 et 2019.

Le résultat de ce travail d'inventaire a été compilé dans le rapport de Diagnostic du Schéma d'accueil du public de l'Estérel (SAP) finalisé en 2019.

Dans le cadre de la phase de définitions des orientations et choix d'aménagement du SAP (2019-2020) un travail de sélection et de chiffrage financier doit être réalisé pour identifier le réseau qui sera retenu pour bénéficier d'un entretien et de financements spécifiques hors PIDAF. La réhabilitation et l'entretien du réseau sera inscrit au programme OGS et financé dans ce cadre.

---

### 2.2.2 ORIENTATION B - AMELIORER ET RENFORCER L'IDENTITE DU TERRITOIRE GRAND ESTEREL

Sur le territoire Grand Estérel, l'enjeu est à la fois de concilier l'ensemble des pratiques sur le territoire mais également de préserver, d'améliorer et de promouvoir un cadre paysager de qualité. L'engagement de la charte pour ces deux thématiques (accueil et paysage) a été reconnu comme majeur ce qui explique qu'il leur soit consacré de nombreuses actions.

La stratégie de la CFTGE s'organise autour d'une action phare : la réalisation d'un Schéma d'Accueil du Public (*Action C2*). Il formule une stratégie d'accueil à l'échelle du territoire, à court, moyen et long terme en définissant à la fois l'offre d'accueil et en posant les bases d'un projet paysager.

L'amélioration du cadre paysager de l'Estérel reposera sur la réduction des dysfonctionnements paysagers constatés dans le diagnostic de la CFTGE et sur la valorisation du patrimoine. Parmi ces dysfonctionnements, l'absence d'aménagement des accès au massif (les portes d'entrée), le mauvais entretien des voiries, la présence d'équipements mal intégrés, défraîchis ou obsolètes (citernes DFCI, lignes électriques, panneaux, bâtis, ...) ont été pointé du doigt.

---

#### 2.2.2.1 Action B1 : Améliorer l'intégration paysagère des équipements du massif

## Rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)

La présente action vise à réduire ces dysfonctionnements paysagers liés aux équipements afin de renforcer l'identité du massif. Elle est composée de cinq sous-actions :

- A/ Aménagement des accès au massif (les portes d'entrée) ;
- B/ Définition de prescriptions pour l'entretien des voies (routes, pistes, sentiers) ;
- C/ Enterrement des citernes DFCl ;
- D/ Enfouissement des lignes électriques ;
- E/ Suppression des équipements obsolètes.

En 2019, le SIPME a travaillé sur l'action A à travers deux études :

- L'avant projet sommaire (APS) concernant la réhabilitation de la maison forestière du Malpey et la requalification de cette porte d'entrée principale du massif a été achevé. L'APS propose ainsi une solution d'aménagement entre le Col du Testanier et le Belvédère du Malpey, en passant par les espaces extérieurs de la maison forestière. Le projet d'aménagement sera finalisé entre 2020 et 2021 dans le cadre du lancement d'une maîtrise d'œuvre visant la réalisation des travaux au niveau de la porte d'entrée et des bâtiments.
- La phase diagnostic (terminée) et orientations (en cours) du Plan Paysage (PP) et du Schéma d'accueil du public (SAP) de l'Estérel ont permis de travailler sur l'identification et la hiérarchisation des portes d'entrée du massif (4 portes cardinales principales (Nord : Malpey ; Sud : Agay-Gratadis ; Est : Théoule sur Mer ; Ouest : les Gorges du Blavet) ; des portes d'entrée secondaire et tertiaires, ainsi que des sites autonomes (Dramont)). Des groupes de travail participatifs ont été organisés dans ce cadre en mai-juin 2019. Pour chaque catégorie de porte d'entrée, des principes d'aménagement sont définis. La stratégie d'accueil globale, la charte de signalétique et d'aménagement de l'Estérel seront finalisés au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2020.

Les autres sous-actions n'ont pas fait l'objet de mesures spécifiques en 2019, mais de manière plus générale, la réalisation du Diagnostic du Plan Paysage de l'Estérel a permis d'approfondir considérablement la réflexion sur les enjeux paysagers du massif et de son littoral.

---

### 2.2.2.2 Action B2 : Définir des prescriptions pour les travaux forestiers adaptés aux enjeux locaux

La réalisation de travaux forestiers (dépressage, éclaircie, débroussaillage, levée de liège, ...) implique une intervention en espace naturel, parfois en zones sensibles, qui peut se traduire par des impacts sur l'environnement et sur le paysage. L'enjeu est d'adapter les modes d'intervention en fonction de la sensibilité des milieux et des enjeux identifiés au préalable (zone à fort impact paysager, zone à forte fréquentation, milieu naturel sensible, zone de production agricole).

## Rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)

Les gestionnaires publics prennent déjà en compte certaines préoccupations et les ont intégrées dans leurs propres cahiers des charges, mais il n'existe pas de référence commune pour l'ensemble des intervenants sur le massif.

L'objectif de cette action est d'identifier les zones à enjeux sur lesquelles seront préconisés des modes de gestion adaptés.

En 2019, le travail d'identification des zones à enjeux a en grande partie été réalisé dans le cadre du diagnostic du PP et du SAP. Les cartes thématiques qui ont été produites rendent notamment compte des enjeux pré-identifiés dans la fiche action B2 :

- Fort impact paysager ;
- Milieu naturel particulièrement sensible ;
- Zone de production agricole, l'élevage, d'apiculture ;
- Zone fortement fréquentée.

Dans la phase « Orientations et choix d'aménagement » du PP-SAP, une partie des préconisations techniques d'aménagement seront précisées. Le travail sur ces questions a commencé en 2019 et sera poursuivi en 2020.

---

### 2.2.2.3 Action B3 - améliorer la connaissance du patrimoine présent dans l'espace forestier à proximité des chemins

Dans le cadre du Plan Paysage et Schéma d'Accueil du Public, la phase « Diagnostic » de 2019 a permis de recenser le patrimoine culturel en présence.

Parmi les grands types de patrimoine répertoriés se trouvent :

- le patrimoine préhistorique et protohistorique : gorges du Blavet, Camp Vidal, La Cabre, Roussiveau, Gratadis ou encore la Bouverie.  
ex : menhirs, grottes, oppidum,...
- le patrimoine romain : arches Sénéquier, arches de l'Esquine, villa.  
ex : aqueduc, via Aurélia, ...
- le patrimoine lié à l'exploitation de la pierre : meulières, carrières.  
ex : carrière des Caous, anciennes carrières du Dramont
- le patrimoine lié aux activités post XVIIe siècle : exploitation forestière, voies d'accès, exploitation minière, barrage hydraulique.  
ex : maisons forestières, anciennes bornes directionnelles, vestiges du barrage de Malpasset
- le patrimoine militaire : plage du débarquement au Dramont, batterie de la pointe de l'Observatoire, épaves marines.
- le patrimoine religieux : oratoires, grottes, chapelles.  
ex : grotte de la Sainte-Baume, Notre-Dame d'Afrique, Sainte-Pierre...
- le patrimoine bâti : villages perchés, châteaux, moulins, glacières.

## Rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)

ex : moulin à vent du plateau de Sainte-Anne, moulin à huile au col de la pierre du Coucou, glacière aux Adrets-de-l'Estérel.

Le recensement a été réalisé à partir d'une sélection de sites potentiellement visitables d'après le service d'Archéologie du Département du Var, de points d'intérêt signalés par les nombreux acteurs interviewés dans le cadre du diagnostic PP-SAP et par des recherches documentaires. La cartographie des principaux éléments patrimoniaux du massif figure ainsi dans le rapport de diagnostic du PP-SAP.

Les priorités de mise en valeur seront définies dans le cadre de la phase Orientations du SAP (2019-2020) qui prévoit la réalisation d'un plan d'interprétation du patrimoine, couplé à la définition d'un réseau d'itinéraires de sports de nature à officialiser et entretenir, qui permettra l'accès aux sites à valoriser.

Ce travail devra ensuite être complété par les autres actions prévues dans la fiche B3 : reconnaissance de terrain pour approfondir la connaissance des objets patrimoniaux avec reportage photo, détermination de l'état et de l'intérêt pour une valorisation ultérieure, de l'ordre de priorité d'une éventuelle restauration, des autres actions nécessaires à sa valorisation (dégagement, cheminement à créer, etc.), description de l'état du cheminement emprunté, et chiffrage des opérations à mener.

### 2.2.2.4 Action B5 - réhabiliter écologiquement et passagèrement le site de l'ancien lac de l'Ecureuil

Créé en 1969 dans un objectif de DFCI, il était constitué d'un barrage de 12 m de haut permettant une capacité de stockage de 90 000 m<sup>3</sup>. Ce plan d'eau artificiel est alors devenu un haut lieu de promenade pour les visiteurs. Outre sa localisation en plein cœur du massif, le lac présentait également un potentiel écologique majeur. En effet en tant que milieu humide, il abritait une grande biodiversité et des habitats naturels particuliers au regard de ceux rencontrés habituellement dans l'Estérel.

Dès son remplissage, la structure du corps du barrage a présenté des fuites traversantes qui menaçaient sa stabilité. En 2007, la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture a attiré l'attention de l'ONF sur le caractère potentiellement dangereux de l'ouvrage. En 2009, la vidange brutale de la retenue a provoqué un entrainement massif de matériaux, un désordre morphologique important (engravements et envasements) en aval et un impact profond sur la richesse floristique et faunistique en présence.

La consultation lancée par le Syndicat s'intitule « Étude préalable à la réhabilitation écologique et paysagère du site de l'ancien lac de l'Ecureuil ». Elle porte sur la reconquête de la zone, avec comme objectifs principaux :

- la réhabilitation écologique et paysagère ;
- la restauration morphologique et la réhabilitation du fonctionnement de l'hydrosystème ;
- la préservation et le renforcement de la protection des milieux naturels.

La mission est organisée selon le phasage suivant :

## Rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)

- phase 1 : diagnostic - tranche ferme ;
- phase 2 : scénarios préliminaires - tranche ferme ;
- phase 3 : avant-projet sommaire (APS) - tranche optionnelle ;
- phase 4 : avant-projet définitif (APD) - tranche optionnelle.

La consultation s'est déroulée du 17 Février 2020 au 08 Avril 2020 initialement. Suite à la pandémie COVID-19 et au premier confinement strict qui a grandement impacté les activités au printemps, une nouvelle date de remise des offres a été fixée au 22 Avril 2020.

Le marché a été notifié le 18 Août 2020 au groupement suivant :

- ANTEA GROUP - titulaire
- SAS COMPOSITE - co-traitant
- NATURALIA ENVIRONNEMENT - sous-traitant
- MAISON REGIONALE DE L'EAU - sous-traitant

pour un montant moyen 117.975,00 € H.T. (une tranche ferme et quatre tranches optionnelles exclusives les unes des autres).

Après la tenue de la réunion de lancement le 04 Novembre 2020, la phase 1 « Diagnostic » est en cours de réalisation.

Dans le cadre de cette action, le Syndicat a obtenu des subventions aussi bien pour la phase d'études que pour la phase travaux :

- Phase étude : dans le cadre de l'Appel à Projet « Biodiversité » 2018 de l'Agence de l'Eau Rhône Alpes Méditerranée, une subvention d'un montant de 48.000,00 euros a été obtenue sur un budget prévisionnel de 80.000,00 euros H.T. Cependant, au vu de la complexité des études à mener, une nouvelle demande de subvention a été déposée dans le cadre de l'Appel A Projet 2020 "Adaptation au changement climatique pour préserver la biodiversité régionale" de la Région SUD PACA. En Octobre, une subvention de 40.000,00 euros a été attribuée au Syndicat sur un budget prévisionnel réestimé à 110.000,00 euros H.T.
- Phase travaux : dans le cadre du CRET 2020-2022 de la Région SUD PACA, une enveloppe de 135.000,00 euros a été réservée (30% d'un montant prévisionnel de 450.000,00 euros). Dans le cadre du contrat de territoire GEMAPI, une enveloppe de 420.000,00 euros a été réservée (70% d'un montant prévisionnel de 600.000,00 euros).

### 2.2.2.5 Action complémentaire, non prévue dans la CFTGE

Lorsque de nouveaux projets émergent sur le territoire, ou que des opportunités particulières se présentent, le Syndicat prend parfois en charge de nouvelles actions conformes aux objectifs généraux de la CFTGE et de l'OGS. C'est ainsi que le Syndicat a participé au projet de sentier commémoratif du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la catastrophe de Malpasset, projet partenarial engagé au printemps 2019 rassemblant la ville de Fréjus, l'association ACC Malpasset, le collectif Estérel pour tous et des étudiants en géologie de l'école de Nancy. Le Syndicat a pris en charge les coûts de fabrication de dix panneaux d'information pour un montant de 5.971,20 euros T.T.C.

Les intempéries de fin d'année et la destruction du gué de Malpasset sur le Reyran n'ont pas permis la mise en place du sentier initialement prévue pour le 02 Décembre 2019. L'implantation des panneaux a été réalisée en Novembre 2020 à l'issue de la réhabilitation du gué de Malpasset permettant à nouveau un accès motorisé au site. L'inauguration du

parcours est prévue, quant à elle, lors de la visite des participants au Congrès International des Grands Barrages (CIGB) qui se tiendra à Marseille en 2021.

---

### 2.2.3 ORIENTATION C - PARTAGER L'ESPACE FORESTIER GRAND ESTEREL

La réalisation d'une étude fréquentation en 2016-2018 a posé les bases des flux de fréquentation du site et des caractéristiques des usages des visiteurs (*Action C1*).

La réalisation d'un Schéma d'Accueil du Public (2018-2021) visant à mieux structurer les activités à l'échelle du territoire constitue la 2<sup>nd</sup> étude cadre. C'est une démarche concertée d'aménagement d'un espace forestier pour accueillir le public.

La CFTGE prévoit en outre des actions pour améliorer la cohabitation des acteurs du territoire, avec notamment l'*Action C3*, qui vise à favoriser la rencontre et le dialogue entre acteurs par l'organisation de journées à thème.

---

#### 2.2.3.1 Action C1 - Réaliser une étude de fréquentation

L'étude de fréquentation quantitative et qualitative de l'Estérel, demandée dans le cadre de l'OGS, a été achevée en 2018.

Les résultats de l'étude ont mis en évidence que le massif et son littoral sont fréquentés toute l'année, bien plus que ce que n'imaginaient les gestionnaires des espaces naturels : 2 150 000 visites/an (soit 1 500 000 visites/an pour le secteur forestier et 586 000 visites/an pour le secteur littoral-hors plage), avec 435 000 visiteurs différents/an (soit une moyenne de 4,95 visites/personne/an).

La qualité de cette étude et de la méthodologie employée ont été reconnues au niveau national. Peu d'études de cette ampleur (espace naturel de 22.000 ha) ont en effet été menées en France, avec la qualification et l'interprétation de données d'éco-compteurs via des interviews de visiteurs (1600 entretiens d'individus ou de groupes), des comptages visuels et des comptages de véhicules sur parking durant un an. Le cahier des charges de l'étude ainsi que les résultats produits sont désormais diffusés par le Réseau des Grands Sites de France, afin que d'autres Grands Sites puissent bénéficier de ce retour d'expérience. Le Syndicat est d'ailleurs régulièrement contacté par d'autres territoires et par des universitaires pour échanger sur cette étude.

## Rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)

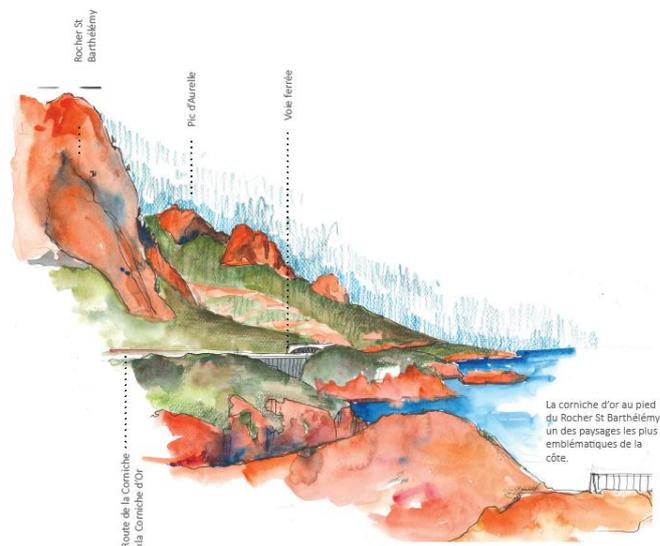
Afin d'assurer un suivi de la fréquentation sur le long terme, il est à noter que 18 éco-compteurs sont installés dans le massif de l'Estérel à savoir :

- 10 éco-compteurs, propriétés du Syndicat ;
- 2 éco-compteurs, propriétés de l'Office National des Forêts ;
- 6 éco-compteurs, propriétés du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.

Grâce à une convention entre les structures, la centralisation et l'analyse de l'ensemble des données sont effectuées par le Syndicat permettant ainsi l'émergence d'un Observatoire de la Fréquentation de l'Estérel dont la méthodologie de fonctionnement a été définie dans le cadre de l'étude de fréquentation. Il permet de mesurer l'évolution de la fréquentation dans le massif de l'Estérel et, à terme, apportera une vision sur l'impact des aménagements mis en place dans le cadre de l'OGS. **Rapport Observatoire de la Fréquentation 2020 en annexe ?**

### 2.2.3.2 Action C2 - réaliser un schéma d'accueil du public (SAP)

Après échange avec l'Inspection des Sites de la DREAL PACA et le Réseau des Grands Sites de France, le SIPME a décidé d'élargir le champ d'action de l'étude initialement prévu dans la CFTGE, dans la perspective d'une entrée officielle en OGS en 2018.



**Une analyse paysagère approfondie (Plan de Paysage - PP), étude cadre exigée dans les OGS, est donc menée parallèlement au SAP prévu par la charte.** A cette fin, la DREAL a accordé d'important crédits étatiques au SIPME, devenant le principal financeur des deux études.

Source : Schéma du diagnostic du PP de l'Estérel - 2019

**L'objectif de la démarche** engagée est de doter le territoire, à partir d'un état des lieux et d'un recensement des améliorations à faire secteur par secteur, d'une vision stratégique et d'outils de gestion paysagère des espaces naturels du massif de l'Estérel en vue d'un programme de travaux d'aménagement en faveur d'une

## Rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)

requalification paysagère d'envergure, et d'une valorisation des potentiels du territoire dans le domaine des activités de pleine nature et de la valorisation du patrimoine (naturel, culturel et paysager), dans le respect du site.

**Le PP et le SAP, lancés en juillet 2018**, doivent permettre de mieux structurer les activités à l'échelle du massif de l'Estérel, d'organiser la gestion de la fréquentation sur le territoire de manière à améliorer l'accueil du public, tout en limitant les conflits d'usage et en préservant l'environnement, les paysages, et l'esprit des lieux.

Pour mener la mission, le SIPME a sélectionné un **groupement d'entreprises aux compétences variées** : Agence de paysage APS (compétences d'un cabinet de paysagistes, où le chef de projet est l'ancien paysagiste conseil de la DREAL PACA, ALTEA (ingénierie écotouristique et de sports de nature, et expertise sur la géologie de l'Estérel), BIODIV (expert naturaliste spécialiste des milieux méditerranéens), BKBS (scénographie).

### **Le SAP va notamment permettre :**

- une meilleure structuration des activités à l'échelle du massif de l'Estérel en organisant l'espace (zone d'accueil, espace à préserver ou à mettre en défens, espaces réservés à des pratiques spécifiques ...)
- de mieux gérer la fréquentation ;
- d'améliorer la qualité et l'expérience de la visite ;
- de prévenir les conflits d'usage ;
- de prévenir les risques de dégradation du patrimoine naturel, culturel et paysager ;
- de structurer l'ensemble des éléments de l'offre d'accueil en définissant les circulations, les connexions entre espaces urbains/espaces naturels, les portes d'entrée du massif, l'offre en termes de réseaux d'itinéraires de sports de nature,
- d'améliorer l'identité de l'Estérel par la définition d'une charte d'aménagement et de signalétique à déployer sur le massif (mobilier pour diverses catégories de sites, matériaux, graphisme, panneaux d'information et panneaux directionnels, etc.)
- de mettre en valeur le patrimoine, par l'élaboration d'un plan d'interprétation du patrimoine traitant des sites à valoriser

Il est à noter qu'un **SAP porté par l'ONF a déjà été rédigé en 2018 dans le massif forestier de la Collet du Rouet, rocher de Roquebrune et du Muy**. En ce sens, le SIPME et l'ONF se sont entendues afin d'assurer une cohérence et une continuité des itinéraires proposés.

Les études PP-SAP se composent de **plusieurs phases** :

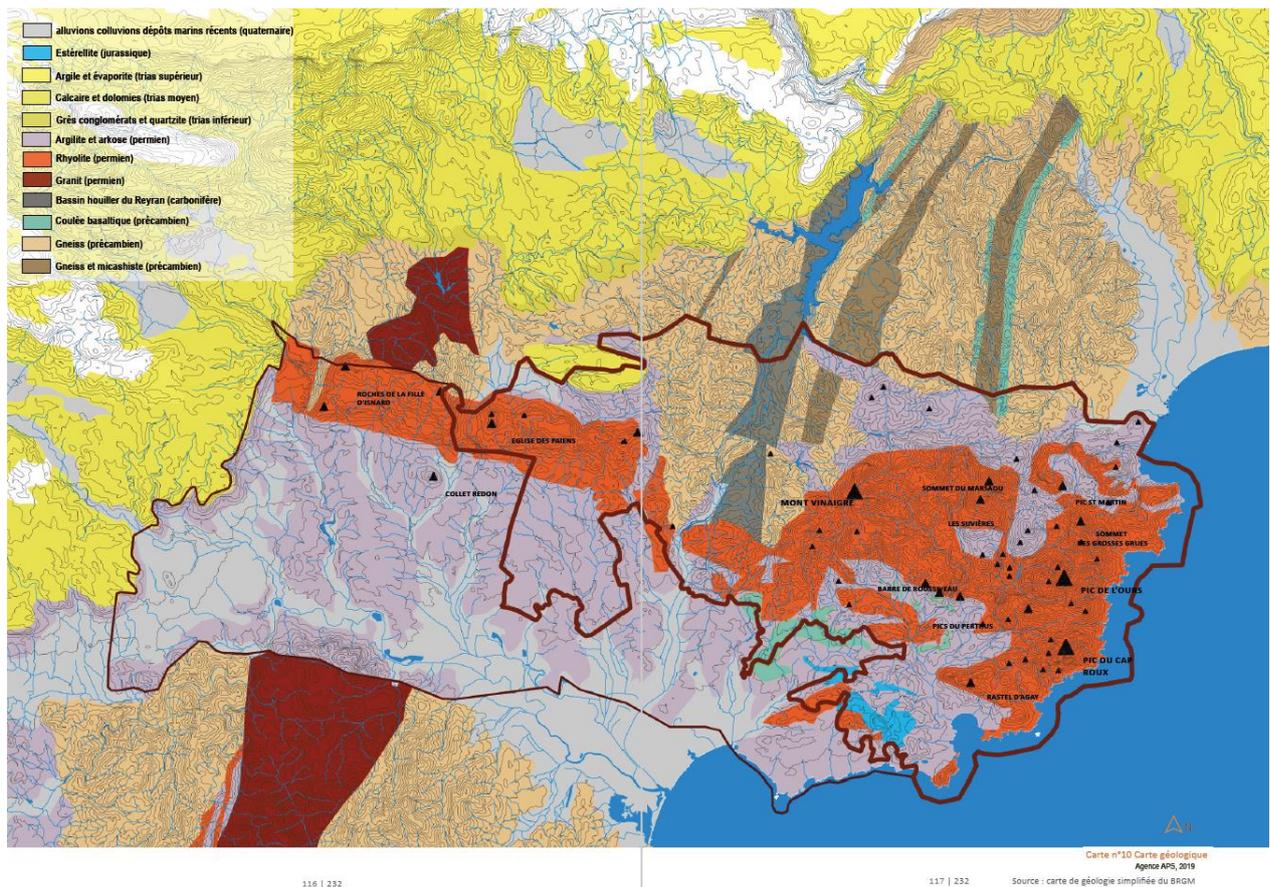
- **Diagnostic PP – SAP : réalisé en 2018-2019**. Rapports finaux et carte des paysages remis en octobre 2019. Documents mis en ligne sur le site du SIPME.
- **Orientations (phase de définition de la stratégie Grand Site) 2019-2020** : Définition des Objectifs de Qualité Paysagère pour le PP (Les objectifs de qualité paysagère désignent les orientations visant à conserver, à accompagner les évolutions ou à engendrer des transformations des structures paysagères,

## Rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)

permettant de garantir la qualité et la diversité des paysages à l'échelle nationale) ; et définition des choix d'aménagement du territoire en termes d'accueil du public et d'interprétation du patrimoine (mise en scène du territoire) pour le SAP.

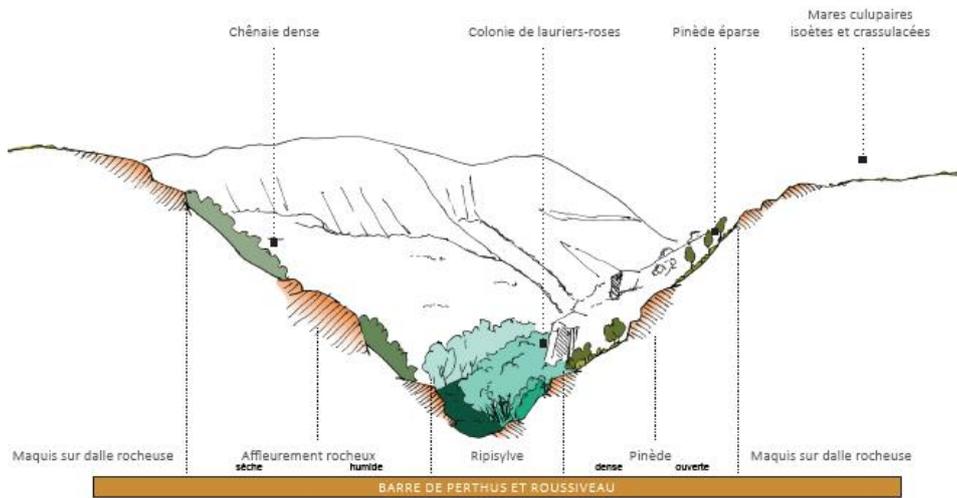
- **Plan d'actions** PP-SAP : 2020-2021
- Réalisation **d'avant projets définitifs pour l'aménagement de 4 sites** du massif (belvédères, itinéraire d'interprétation, sommet du massif) : 2020-2021

L'élaboration des **diagnostics** a constitué un travail très conséquent pour le SIPME et ses partenaires ainsi que pour les bureaux d'études. Le rapport du PP (230 pages) et celui du SAP (150 pages), illustrés de nombreuses cartes et schémas ont permis d'accroître et de centraliser considérablement la connaissance sur le massif de l'Estérel. Le SIPME dispose à présent de tous les éléments nécessaires à la rédaction de la 1ère partie du programme OGS à présenter en 2021 aux instances nationales, qui concerne la présentation du territoire et l'exposé des enjeux.



Exemple de carte produite dans le diagnostic : la géologie de l'Estérel

# Rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)

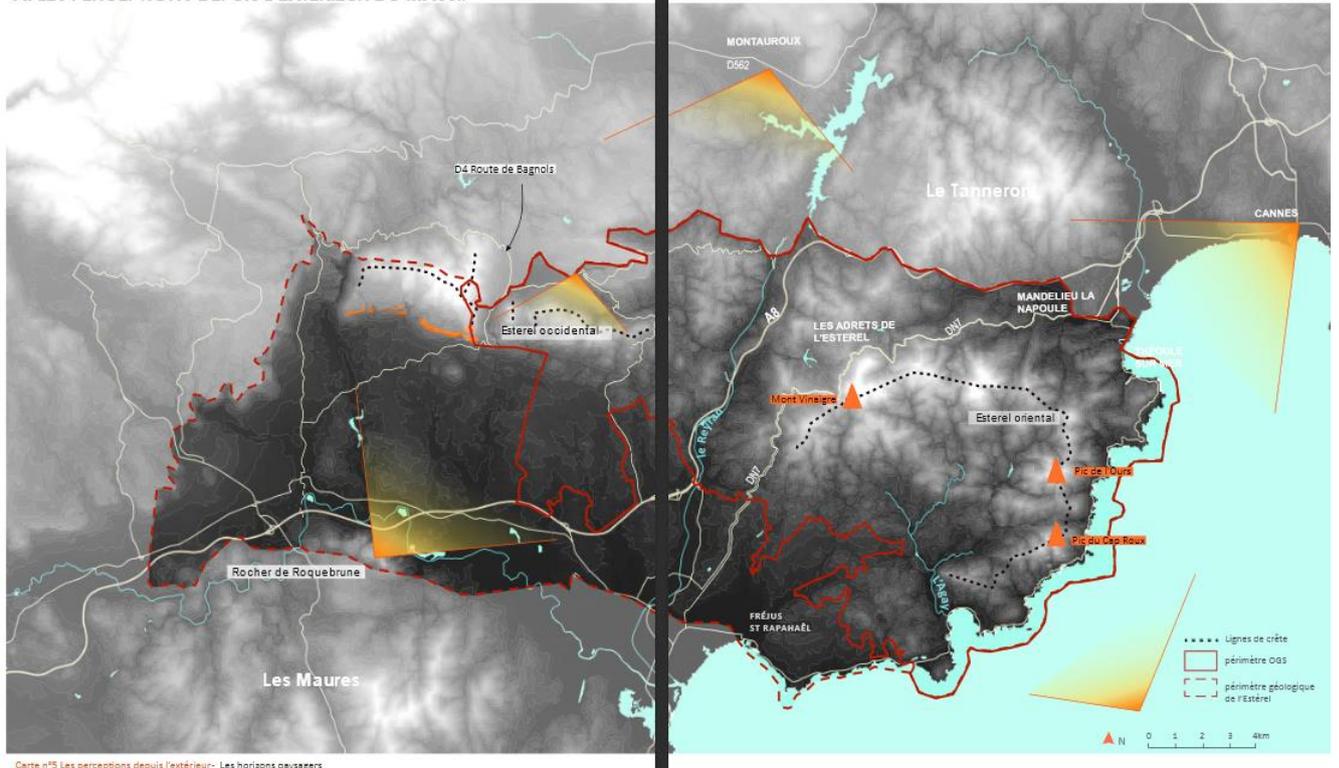


Exemple de schéma produit dans le diagnostic : coupe de principe illustrant certains milieux

## 2 LE MASSIF PERÇU

L'Estérel, qu'est ce que c'est ?

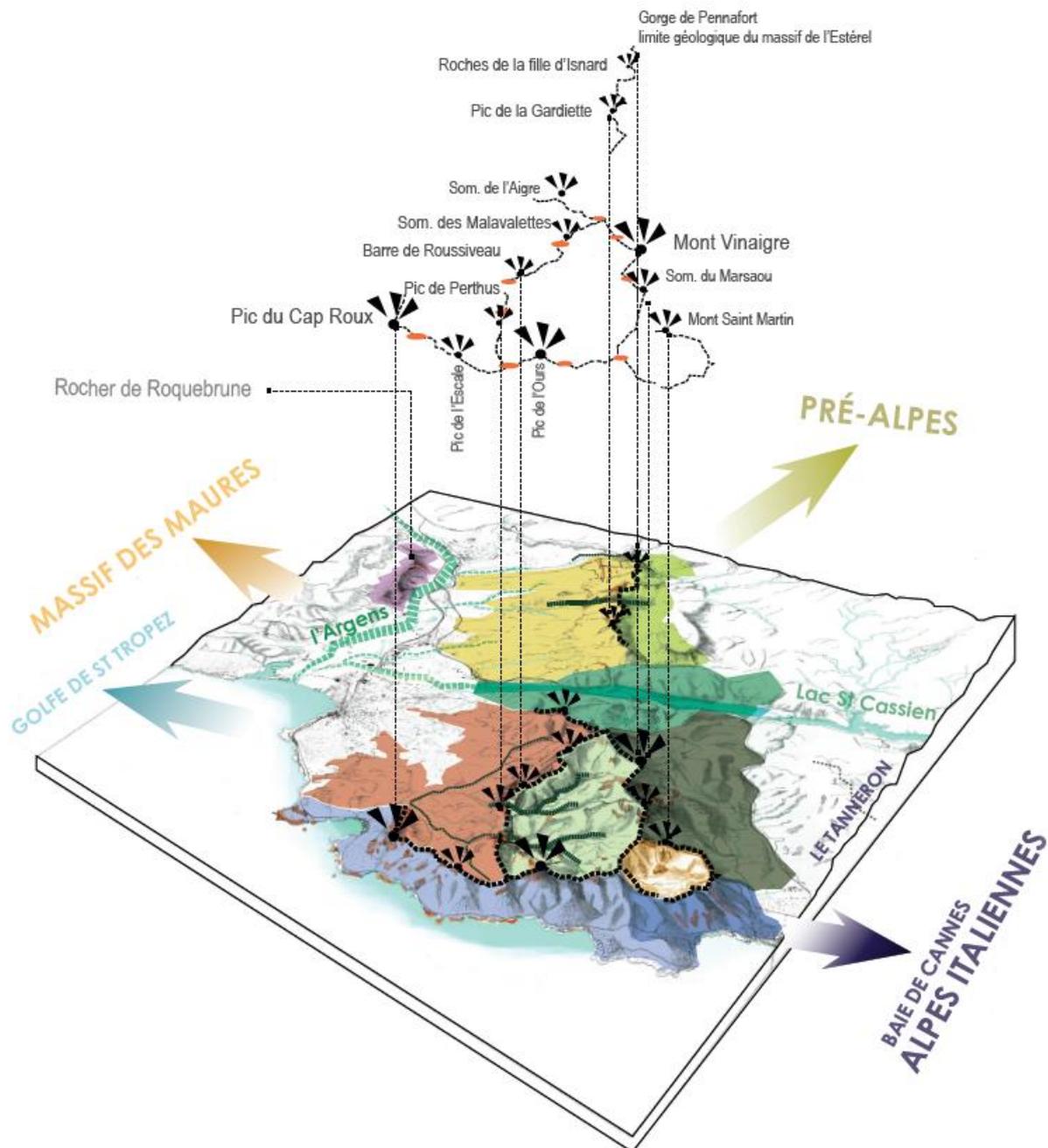
### A. LES PERCEPTIONS DEPUIS L'EXTÉRIEUR DU MASSIF



Carte n°5 Les perceptions depuis l'extérieur- Les horizons paysagers

Exemple de carte produite dans le diagnostic : perception de l'Estérel depuis l'extérieur, les horizons paysagers

Rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)



Exemple de schéma produit dans le diagnostic du PP : définition d'unités paysagères

Ces études sont réalisées dans le cadre d'un **large processus de concertation et de travail avec les acteurs locaux.**

### **Rappel du travail préparatoire au lancement du PP-SAP :**

- Travail réalisé en 2017-2018 par le SIPME avec les associations, les offices de tourisme, les communes, l'ONF, le CD 83 et 06, **pour inventorier l'ensemble des propositions d'itinéraires de sports de nature** pour la randonnée, le VTT, l'escalade, les ballades équestres.
- Travail **d'inventaire de la desserte utile à divers acteurs du massif réalisée en interne par le SIPME en 2019** : rencontre des sociétés de chasse de Fréjus, Saint-Raphaël, les Adrets de l'Estérel (Puget-sur-Argens a été contacté mais n'a pas souhaité participer) ; enquête auprès des apiculteurs de l'Estérel (rencontre et questionnaires papiers) ; et pour rappel, entretien avec la bergère de la maison forestière de Roussivau en 2017.

### **Rappel de la concertation réalisée en phase de diagnostic :**

- Réalisation de **30 entretiens** par les bureaux d'étude du PP-SAP pour collecter des informations auprès de **personnes ressources de l'Estérel** en matière de patrimoine, histoire, environnement et biodiversité, sports de nature terrestres et marins, activités maritimes.
- Réalisation de **groupes de travail thématiques** :
  - 11/09/2018 - **GT itinéraires de sports de nature**.
    - Finalisation de la collecte des propositions d'itinéraires auprès d'associations, d'acteurs du tourisme et de communes, cadrage de la méthodologie d'inventaire des sites dégradés nécessitant potentiellement des travaux sur les itinéraires proposés.
  - Dans le cadre du **diagnostic paysager**, plusieurs **ateliers de concertation en forêt** ont été réalisés afin de recueillir les perceptions des usagers sur le massif de l'Estérel.
    - 9/10/ 2018 : Un premier diagnostic en marchant nommé 'Regards croisés dans le massif de l'Estérel' a été réalisé **avec les représentants élus des communes** du massif de l'Estérel.
    - 30/11/2018 – Le 2ème diagnostic paysager en marchant s'est déroulé en présence d'un **panel varié d'acteurs du territoire** (représentants d'associations et de professionnels de sports de nature, représentants des pompiers du SDIS, service patrimoine de communes limitrophes, office de tourisme, apiculteurs, animateurs pour le développement de l'éducation à l'environnement, représentant des propriétaires forestiers privés (CRPF), conseiller pédagogique de l'éducation nationale, guide naturaliste ONF...).

Rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)



Diagnostic paysage en marchant du 30/11/2019

**Phase d'orientations :**

- **Organisation de groupes de travail thématiques :**
  - 7/05/2019 – **GT de réflexion sur la stratégie d'aménagement et les cadres d'action pour le PP et le SAP - Définir une « doctrine intercommunale » du Grand Site.**
    - L'atelier se déroule sur trois tables thématiques traitant des sujets suivants : Table 1 : Quel paysage de l'Estérel pour demain ? / Table 2 : Comment accueillir ? / Table 3 : Que protéger, comment préserver ?
    - Acteurs invités : gestionnaires d'espaces naturels (ONF, Conservatoire du Littoral, CD83 et 06), Inspection des Sites de la DREAL PACA, SDIS, représentants des communes forestières du Var, représentants élus et techniques des communes - collectivités et EPCI partenaires, représentants des services de l'Etat, représentant de l'agence de développement touristique Estérel Côte d'Azur, représentant du CRPF et du syndicat des propriétaires forestiers privés, représentant du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 83 (CAUE).
  - 27/05/2019 - **GT de réflexion sur les accès au massif et la question de la mobilité**
    - Comment accéder au massif ? réflexion sur les paysages « d'interface », les modes de transports, la signalétique / Comment accueillir le public sur le massif ? réflexion sur les sites et infrastructures d'accueil, les services d'information, la pédagogie, les usages et la saisonnalité.
    - Acteurs invités : Inspecteur des Sites de la DREAL PACA, représentants des communes – collectivités - EPCI partenaires (élus et techniciens), personnes de références sur les questions de mobilité du territoire (PCAET/PDU), chargé de mission transport/mobilité de la Région PACA, représentants des sports de nature, représentants d'associations naturalistes, représentant de l'agence Estérel Côte d'Azur.
  - 28/05/2019 et 25/06/2019 – **2 GT sur les propositions et la sélection d'itinéraires de sports de nature.**
    - Comment/que valoriser, mettre en scène et préserver à travers le choix des réseaux et itinéraires. Itinéraires et protection : Déterminer les itinéraires, les éléments à valoriser, les sites à protéger de la fréquentation, que veut on découvrir dans l'Estérel ? (Paysage, écologie, géologie, petit patrimoine) Itinéraires et usagers : comment découvrir/pratiquer le massif selon les publics /usages (randonnée, vélo, trail, escalade, équitation, famille, touristes, retraités, etc...)).
    - Acteurs invités : Inspecteur des Sites de la DREAL PACA, représentants d'associations de sports de nature ayant participé aux inventaires et représentants d'autres associations (randonnée, vélo, équitation, escalade) incluant des

- représentants du Collectif Estérel pour Tous, représentants de fédérations d'activités de sports de nature (CDRP et FFR83 et 06, FFME, antenne locale de Mountain bike fondation), un représentant d'Estérel Côte d'Azur, le chargé de mission itinéraires de sports de nature de la CCPF, représentant des sociétés des chasse du territoire, représentant des apiculteurs, des représentants de gestionnaires d'espaces naturels (ONF, Conservatoire du Littoral, CD 83 et 06), des chargés de mission et personnes ressources sur le patrimoine du territoire, le CREPS, un représentant de apiculteurs, 1 animateur Natura 2000 Estérel et Colle du Rouet, les chargés de mission PDESI du CD83 et CD 06, le coordinateur du SAP de la Colle du rouet et du Rocher de Roquebrune, un représentants des propriétaires privés (CRPF).
- Suite à cette rencontre, le SIPME a mis à disposition des représentants du VTT un accès à l'application payante Open Runner, pour que les vttistes puissent compiler leur sélection d'itinéraires prioritaires.
- 12/06/2019 - **Réunion ONF-SIPME concernant la coordination entre le SAP OGS et celui déjà réalisé par l'ONF sur le secteur Ouest de l'Estérel** (Forêts de la Colle du Rouet et du Rocher de Roquebrune), en vue d'organiser la cohérence des itinéraires et des aménagements sur la partie varoise du massif de l'Estérel.
  - 9/07/2019 - **GT sur la signalétique du Grand Site**
    - 1. Signalétique directionnelle sur le périmètre de l'OGS : examen des options possibles et choix d'une solution de principe en matière de matériel, design et contenu. // 2. Signalétique d'information sur site: présentation des solutions proposées par le bureau d'étude du SIPME (benchmark sur les autres Grands Sites), discussion des options envisageables, choix d'orientations. // 3. Identification des "espaces / sites spécifiques fragiles" où appliquer des restrictions particulières en matière de fréquentation).
    - Acteurs invités : Inspection des sites de la DREAL PACA, ONF, CD 83 (absents, excusés), CD 06 gestionnaire du parc départemental de l'Estérel sur Théoule-sur-Mer et Mandelieu et des propriétés du Conservatoire du littoral.
  - 17/09/2019 – **Réunion technique sur la stratégie et les Orientations du « Grand Site » de l'Estérel, préparatoire à la présentation d'un projet de stratégie aux maires et élus du territoire le 10/10/2019.**
    - Présentation par le bureau d'études et de paysage de plusieurs scénarios d'aménagement du territoire et de modes de gestion. De nombreuses thématiques sont concernées : valeurs du Grand Site, mobilité, attractivité territoriale pour les populations résidentes, pour les entreprises ou pour les touristes, gestion de la fréquentation, mise en valeur et protection des patrimoines, gestion de l'interface espaces naturels/urbains et de manière générale, définition d'un degré d'ambition du Grand Site dans sa gestion et son aménagement).

- Acteurs invités : Responsable ONF, Représentants du CD 83 et du CD 06, DREAL PACA (cheffe de l'Unité des Sites et paysages et nouvel inspecteur des sites du 06 en charge de l'Estérel), DGS de la CAVEM, Directeur du développement local et de la prospective de la Communauté de communes du Pays de Fayence, Conservatoire du Littoral.
- 10/10/2019 - **Réunion des Maires sur les choix d'orientations stratégiques de l'Opération Grand Site de l'Estérel.**
  - La réunion visait à débattre des choix politiques et stratégiques de gestion et d'aménagement du Grand Site pour les années à venir. Ces choix interrogent l'aménagement touristique du territoire mais aussi son attractivité et l'amélioration de la qualité de vie des habitants. C'est en fonction de ces choix techniques et politiques, des valeurs communes décidées pour le Grand Site, que pourront être déclinées les actions concrètes à mettre en œuvre en vue d'une labellisation « Grand Site de France » par l'Etat.
  - Remise d'une synthèse du projet de stratégie Grand Site aux élus en amont de la réunion. Présentation en séance par le bureau d'études des propositions d'orientations stratégiques pour le Grand Site afin qu'elles soient débattues.
  - Acteurs invités : maires des communes de l'OGS, référents OGS élus et techniques des communes de l'OGS / Départements 06 et 83 / Région PACA / EPCI (CAPL, CAVEM, CCPF), référents de l'ONF et du Conservatoire du littoral, représentant de la sous-préfecture de Draguignan, Inspection des sites de la DREAL PACA.
- 10/12/2019 – **GT de sélection d'itinéraires de sports de nature par les gestionnaires d'espaces naturels.**
  - Le bureau d'études ALTEA présente un projet de réseau d'itinéraires pour la randonnée et le VTT (Version 0) issu de la trame de propositions issue des GT précédents. Les gestionnaires d'espaces naturels retravaillent cette proposition pour indiquer les itinéraires problématiques selon eux et proposer des alternatives. Le nouveau réseau (Version 1) sera présenté aux associations en 2020 pour ajustement et propositions complémentaires (Version 2). Sur cette base, le SIPME et le bureau d'études Biodiv effectueront des vérifications de terrains pour lever des incertitudes notamment naturalistes et aboutir à une Version 3. Des dernières vérifications seront réalisées par le SIPME, notamment foncières (contact des propriétaires privés quant à l'établissement de conventions de passage), pour aboutir à une Version 4 qui fera l'objet d'un chiffrage financier par le bureau d'étude, pour ajustement éventuel.
  - Acteurs invités : gestionnaires d'espaces naturels (ONF, CD83 ; CD06).
- **Organisation de réunions d'information**
  - 12/03/2019 à Roquebrune-sur-Argens : réunion organisée par la commune en présence de Monsieur le Maire de Roquebrune et du

## Rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)

Président du SIPME, à destination des **propriétaires forestiers privés du Rocher de Roquebrune**, pour leur présenter l'OGS, le PP-SAP et répondre à leurs questions concernant l'extension prévue du périmètre OGS sur leur commune.

- 14/06/2019 à Bagnols en Forêt : **réunion d'information des propriétaires forestiers privés sur l'OGS, le PP-SAP et les projets à venir.**
  - Réunion organisée avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) pour présenter aux propriétaires la Démarche Grand Site de France, le PP-SAP, répondre à leurs interrogations sur le « qui fait quoi » dans l'espace public entre les interventions du Département, de l'ONF, du S.I.P.M.E, mais également pour les informer sur les actions qu'ils peuvent mettre en place sur leurs propriétés (ex : plan de gestion) avec l'intervention du Centre Régional de la Propriété Forestière.
  - Acteurs invités : propriétaires privés possédant plus de 2,4 ha de forêt dans l'Estérel soit 250 personnes (base de données du CRPF) (25 présents à la réunion), représentants de Fransylva - syndicats des propriétaires forestiers privés, ONF.



Réunion des propriétaires privés du 14/06/2019

- 25/06/2019 : **Réunion grand public d'information annuelle sur l'OGS** (prévue dans le schéma de gouvernance de 2019 de l'OGS), en présence des représentants des bureaux d'études en charge de la réalisation du PP-SAP, accompagnée du **lancement et de la remise des prix de l'exposition photo « Mon paysage de l'Estérel »** réalisée dans le cadre de la phase de diagnostic du PP.

## Rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)



- **Événements grand public :**

- **Concours photo « Mon paysage de l'Estérel » à destination des habitants:** il a été réalisé dans le cadre du diagnostic du PP fin 2018 début 2019, afin de **collecter la variété des regards portés sur l'Estérel**, et

## Rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)

de faire connaître l'OGS et le travail mené sur le PP-SAP aux habitants des communes de l'Estérel. Il s'est accompagné de la création d'une page web dédiée, de la création d'affiches destinées aux partenaires du SIPME et d'action de communication pour faire connaître le concours. Au total, 120 clichés d'habitants ont été collectés.

- **Exposition photo itinérante sur le territoire de l'OGS des plus belles photos du concours « Mon paysage de l'Estérel »** : Afin d'offrir l'opportunité à l'ensemble des habitants du territoire de découvrir l'exposition inaugurée lors de la réunion publique OGS du 25 Juin, le S.I.P.M.E. l'a mise à disposition des communes de l'OGS pour une durée d'un an. Après être restée un mois sur la commune de Fréjus au Centre Hospitalier Intercommunal Fréjus/Saint-Raphaël puis à la médiathèque de la Villa Marie (septembre 2019), elle a poursuivi son parcours à la mairie d'honneur de la commune de Roquebrune-sur-Argens et plus particulièrement au congrès international d'archéologie (octobre 2019) avant d'être exposée à la mairie des Adrets-de-l'Estérel (novembre 2019), puis à Puget-sur-Argens en Janvier 2020 et Saint-Raphaël en février 2020.



# Mon Paysage de l'Estérel

## ▶ Du nouveau : c'est parti pour l'expo !

Venez nombreux **mardi 25 juin** pour la **réunion publique** de l'Opération Grand Site du massif de l'Estérel, suivi du **vernissage du concours photo "Mon paysage de l'Estérel"** avec remise de prix des Lauréats du concours

Mardi 25 juin  
18h à 20h  
Salle du Togo à Agay (Saint Raphaël)



Page web créée pour le concours photos « Mon paysage de l'Estérel »

- Réunions de suivi du marché PP-SAP (composition fixée dans le cahier des charges) :

## Rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)

- **Réunions de coordination SIPME – Bureaux d'études PP SAP** : 6 réunions de travail ont été organisées entre le début du marché en juillet 2018 et fin 2019. Certaines d'entre elles ont constitué des Copil restreints, rassemblant les représentants du SIPME techniques et élus, des gestionnaires d'espaces naturels et l'Inspection des sites de la DREAL.
- **Comité de pilotage (COFIL)** : 06/05/2019 – Copil de validation de la phase de diagnostic
- **Comité technique (COTECH)** : 05/03/2019 – COTECH de travail sur les propositions de rapports de diagnostic du PP et du SAP

---

### 2.2.3.3 Action C3 - améliorer la compréhension mutuelle entre les différents acteurs du massif

La présente action vise à favoriser la rencontre et le dialogue entre les acteurs du territoire afin que chacun puisse prendre conscience de la présence de l'autre et des implications que cela occasionne. L'objectif est de mieux se connaître afin de limiter les conflits d'usage. L'action se compose de deux sous-actions :

- A/ Mise en place d'actions favorisant la rencontre des différents acteurs du territoire (journées thématiques grand public,
- B/ Mise au point d'un agenda des activités.

En 2019, le SIPME a mené des **actions concourant à la réalisation du point A, dans le cadre de la réalisation du Plan de Paysage et du Schéma d'accueil du public (voir action C2) et dans celui de l'animation de la Démarche Grand Site de France.**

Les **groupes de travail, diagnostics paysagers en marchant et réunions organisées dans le cadre des études PP-SAP** (voir C2), par la diversité des acteurs réunis et la fréquence des réunions, ont été des moments de dialogue et de négociation entre usagers, professionnels, associations, propriétaires, gestionnaires d'espaces naturels, représentants de l'Etat et élus, favorisant une meilleure compréhension du rôle, des actions et des enjeux de chacun.

De plus lors du **Comité de Pilotage de lancement de l'OGS de l'Estérel du 29 Mars 2019**, des acteurs complémentaires à ceux normalement prévus par le Schéma de gouvernance de l'OGS (élus du territoire, représentants de l'Etat, gestionnaires et propriétaires d'espaces naturels, offices de tourisme intercommunaux) ont été invités de manière exceptionnelle pour le lancement officiel de la démarche. Ainsi, plusieurs associations (LACOVAR, Estérel Club Cycliste Ardéchois, Club Alpin Français, Collectif Estérel pour Tous) ont été conviées. Le COFIL, par la diversité des acteurs rassemblés, a été un moment de dialogue permettant d'échanger sur la Démarche Grand Site de France, sur les projets menés par le SIPME, et sur les enjeux du territoire.

L'ensemble des **agents ONF de l'Unité Territoriale Grand Estérel** ont, quant à eux, assisté à une réunion de présentation de la Démarche Grand Site de France par le SIPME le 24 Mai 2019.

## Rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)

Le S.I.P.M.E. s'est également rendu disponible lors de réunions telles que :

- l'**Assemblée Générale de l'ASL Subéraie Varoise** - 04 Juin 2019 ;
- la **séance plénière de la CAVEM** - Développement et Aménagement du Territoire - 17 Juin 2019 ;
- le **colloque sur la mer Méditerranée** de l'Agence de L'eau Rhône-Méditerranée-Corse - 04 Juillet 2019 ;
- le **Forum de la Pêche Durable** organisé par l'APAM - 26 Septembre 2019 ;
- les **tables rondes** de l'association **Mountain Bikers Foundation** - 08 Novembre 2019 ;
- le **Comité de Pilotage Natura 2000 Plaine et Massif des Maures** - 26 Novembre 2019 ;
- le **Comité consultatif des Réserves Biologiques du Var** - 28 Novembre 2019.

---

### 2.2.3.4 Action C4 - communiquer sur les activités pratiquées en forêt, sensibiliser et éduquer à la fragilité du massif

Le premier objectif de cette action est de responsabiliser les usagers pour rendre vivant le slogan : « la forêt est sous votre protection ». Le second objectif est de limiter les conflits d'usage par des changements de comportements. L'action se compose de 4 sous-actions :

- A/ Amélioration de l'information sur site :
- B/ Edition et diffusion d'une carte :
- C/ Dématérialisation de l'information :
- D/ Manifestations sportives en milieu naturel : mise en place d'une charte et d'un guichet unique

En 2019, le SIPME n'a pas mis en œuvre de mesures correspondantes à cette fiche action, mais il a participé à une activité allant dans le sens des objectifs poursuivis. A l'occasion d'une journée « reboisement » (14 Novembre 2019) organisée par le Rotary Club et la commune de Fréjus en partenariat avec l'Office National des Forêts, les pompiers, les Comités Communaux de Feux de Forêt et le S.I.P.M.E., plus de cent élèves des écoles Aubanel (CE1), Aurélien (CE1), Giono (CM1) et Les Chênes (CP), ainsi qu'une dizaine d'élèves du lycée Gallieni, en apprentissage « jardinage », sont venus participer à l'opération de reboisement sur la route de Malpasset. Un atelier a été animé autour du massif de l'Estérel : sa protection, sa valorisation, sa gestion, etc.

---

### 2.2.4 ORIENTATION D : METTRE EN PLACE UNE GESTION CONCERTÉE DU TERRITOIRE GRAND ESTEREL

## Rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)

### 2.2.4.1 Action D1 - animer la CFTGE

Pour que le plan d'action prévu par la Charte soit mis en œuvre, il était essentiel qu'une structure gestionnaire soit identifiée et qu'un poste d'animateur de charte soit créé. **Cet objectif de l'action D1 a été atteint dès 2015, avec la création d'un poste d'ingénieur au sein du SIPME.**

L'action D1 prévoyait également que soit étudiée la possibilité de lancer une Démarche Grand Site de France (aussi appelée Opération Grand Site- OGS), pour doter le massif d'un nouvel outil nouveau donnant d'avantage d'aura et d'ambition à la dynamique initiée par la CFTGE. **L'objectif de démarrer une OGS dans l'Estérel a été atteint le 1er octobre 2018**, date à laquelle le Ministre de la Transition écologique et solidaire a officiellement lancé la démarche et **validé le dossier de candidature du Grand Site de l'Estérel porté par le SIPME.** Cela a marqué un temps fort de la vie du Syndicat et la reconnaissance de plusieurs années de travail.

Un **1er Comité de pilotage élargi a ainsi été réuni le 29 Mars 2019 pour lancer officiellement l'OGS de l'Estérel**, en présence de Monsieur le Préfet du Var et de Monsieur le Sous-Préfet de Draguignan, désigné coordinateur des services de l'Etat pour l'OGS et co-président du COPIL OGS, aux côtés du Président du SIPME. A cette occasion, le COPIL a **validé le schéma de gouvernance de l'OGS de l'Estérel**, et les projets menés par le SIPME dans le cadre de la CFTGE et de l'OGS lui ont été présentés. Par la suite, **les modalités de gouvernance et de concertation publique du Grand Site de l'Estérel ont été adoptées par Délibération du Comité Syndical du SIPME le 1er octobre 2019** (Délib 2019-30).



Mesdames et Messieurs les élus du territoire  
aux côtés du Préfet du Var et du Sous-Préfet de Draguignan

## Rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)



Les participants au COPIL du 29 mars



Intervenants et participants au COPIL



Monsieur le Maire de Saint-Raphaël accueillant les participants

Rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)



De gauche à droite : Monsieur le Préfet du Var, Monsieur le Président du SIPME – Maire des Adrets-de-l'Estérel, Monsieur le Sous-Préfet de Draguignan

**Le 2<sup>nd</sup> COPIL OGS du 17 Décembre 2019** a permis quant à lui de présenter les **principales actions du SIPME en cours et à venir** (projection jusqu'en 2023), d'analyser les **retombées économiques des Grands Sites de France** par retours d'expérience (Grand Site de France du Pont du Gard et Grand Site de France de la Sainte Victoire), mais aussi d'apporter une première **estimation financière des retombées économiques sur le territoire liées à la présence du massif de l'Estérel** (calcul effectué sur la base des données de l'étude de fréquentation de l'Estérel de 2018, en employant la méthodologie de calcul du Grand Site Sainte Victoire). D'après cette estimation, ce sont **environ 56 millions d'euros** de recettes touristiques liées tout ou en partie à la présence de l'Estérel.

En tant que structure porteuse du Grand Site de France en projet de l'Estérel, le SIPME a pris part aux **rencontres et réunions organisées par le Réseau des Grands Sites de France (RGSF)**, et par d'autres Grands Sites :

- Séminaire annuel des directeurs et directrices du RGSF – 24 et 25 janvier 2019 à Paris
- Assemblée Générale du Réseau des Grands Sites de France - 28 Mai 2019 à Paris ;
- 21<sup>e</sup> Rencontre Annuelle du réseau des Grands Sites de France sur le thème « Fréquentation touristique et vie locale dans les paysages d'exception : quel équilibre ? ». A la Pointe du Raz en Cap Sizun – 10 & 11 Octobre 2019 ;
- 1<sup>ère</sup> Rencontre Régionale des Grands Site PACA, sur le Grand Site Presqu'île de Giens et Salins d'Hyères - 19 Décembre 2019.

Avec le lancement de l'OGS et de nombreux projets du plan d'action de la CFTGE, la nécessité **d'étoffer l'équipe technique du SIPME** est clairement apparue. En 2019, le poste d'ingénieure CFTGE-OGS de Fanny Roux a été transformé en poste d'attachée territoriale suite à la réussite du concours de la fonction publique territoriale, et une nouvelle ingénieure contractuelle, Coryse Tourdot a été recrutée en qualité de chargée de projets. Elle est missionnée pour suivre des projets et des marchés publics au SIPME, pour développer et gérer le SIG du Syndicat, faire vivre l'Observatoire de la Fréquentation de l'Estérel (supervision des éco-compteurs et traitement des données) et alimenter le site internet du SIPME.

L'action D1 prévoit en effet la mise en œuvre **d'actions de communication** pour faire connaître les actions du SIPME. En 2019, les actions suivantes ont été menées :

- Actualisation du site internet du SIPME, création de nouveaux contenus, mise en ligne des documents produits : [www.charte-forestiere-esterel.com](http://www.charte-forestiere-esterel.com)
- Réponse à des interviews pour la presse locale et le magazine de la CAVEM (articles en ligne sur le site du SIPME – rubrique Ressources)

## Rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)

- Réponse à des interviews TV : 29/03/2019 – reportage FR3 à l'occasion du lancement de l'OGS
- Organisation de réunions d'information et de concertation (voir action C2 et C3) et animation des instances de gouvernance de l'OGS (Copil et réunions publiques en 2019).

## Rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)

### 2.2.4.2 Action D2 - mise en place de points d'accueil et d'information au sein du massif de l'Estérel

L'Action D2 prévoit la mise en place de plusieurs points d'accueil du public dans le massif. Le site de la maison forestière du Malpey a été particulièrement ciblé du fait de sa situation géographique à proximité du col du Testanier (passage DN7) qui constitue une des principales portes d'entrée du massif, de ses points de vue exceptionnels sur le Mont Vinaigre et la mer Méditerranée, de son intérêt patrimonial, et de sa localisation sur un site très fréquenté du massif.

Entre 2015 et 2019, le Syndicat a travaillé sur un projet de réhabilitation du Malpey de niveau Diagnostic et Avant-Projet-Sommaire. Les contraintes réglementaires (zone rouge du Plan de Prévention des Risques Feux de Forêts - PPRIF) rendant impossible la création d'un Etablissement Recevant du Public (ERP) et donc la réhabilitation des bâtiments en infrastructure de type « Maison de Site », il a été décidé au terme d'un long processus de concertation de réhabiliter le patrimoine architectural historique de la manière suivante :

- réhabilitation des deux logements existants dans le bâtiment principal pour loger du personnel dédié à la protection du massif et à l'organisation d'activités d'information et d'éducation à l'environnement pour divers types de public : un logement permanent pour un agent S.I.P.M.E. ou ONF (avec fonction de surveillance/gardiennage de la porte d'entrée), un logement temporaire pour du personnel de protection de l'environnement de passage (stagiaire, experts, universitaires, etc.) ;
- réhabilitation d'un des bâtiments en halle fournissant un abri pour les visiteurs et permettant un accueil du public en extérieur ;
- réhabilitation de bâtiments annexes en toilettes publiques et locaux techniques/garages.

Des aménagements permettant d'informer et de sensibiliser le public sur le patrimoine naturel et culturel du massif, sur sa géologie, sur son histoire, sur ses richesses et fragilités (risque incendie notamment), ainsi que sur les itinéraires de sports et d'activités de nature seront mis en place en extérieur. Le site du Malpey deviendra ainsi l'une des zones d'accueil du massif, contribuant à l'amélioration de l'accueil des visiteurs à l'échelle du Grand Site de l'Estérel.

Au titre des aménagements envisagés pour les espaces extérieurs, peuvent être cités : la requalification paysagère qualitative des parkings, la création de jardins pédagogiques sur les anciennes terrasses cultivées, l'installation de mobilier léger d'information et d'agrément et le balisage de circuits pédagogiques. Le site servira également d'espace démonstratif pour la réalisation des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) obligatoires autour des bâtiments présents en espace naturel : il mettra en évidence comment réaliser des OLD efficaces, de grande qualité paysagère et favorisant la biodiversité locale.



## Rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)

En Septembre 2019, un Comité Technique s'est tenu dans les locaux du concernant l'Avant-Projet Sommaire. Devant l'accord collégial des personnes en présence, majoritairement membres du Comité de Pilotage également, il a été décidé de ne pas organiser de Comité de Pilotage pour entériner ce rendu mais de réaliser des échanges entre les partenaires et services. A la demande de l'Architecte des Bâtiments de France, de légères modifications ont été apportées aux documents qui n'ont donc été transmis finalisés au Maître d'Ouvrage qu'en fin d'année.

Le corpus se compose d'un :

- Tome 1 : Volet Bâti présentant le travail de l'architecte sur les hypothèses de rénovation avec estimations ;
- Tome 2 : Volet Paysager présentant le travail de la paysagiste conseil ;
- Tome 3 : Volet Technique présentant la synthèse et les impacts sur les lots techniques ;
- Tome 4 : Volet durable présentant le travail de l'architecte DPLG pour un « projet durable ».

La sous-préfecture a sollicité les services de l'Etat : Service Départemental des Services d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Var ainsi que la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) PACA afin de recueillir leurs avis sur le bon respect des réglementations en vigueur pour ce projet. L'ensemble des avis ont été en possession du Syndicat en Août 2020 permettant ainsi la finalisation du cahier des charges du marché de Maîtrise d'Œuvre relatif aux travaux de réhabilitation de l'ensemble architectural de la maison forestière du Malpey et de son environnement.

La consultation lancée par le Syndicat s'intitule « Marché de Maîtrise d'Œuvre relatif aux travaux de réhabilitation de l'ensemble architectural de la maison forestière du Malpey et de son environnement ». Le marché se décompose en deux opérations :

- la réhabilitation de l'ensemble architectural de la maison forestière du Malpey et de son environnement immédiat incluant l'acheminement des réseaux aux bâtiments ;
- l'aménagement de la zone d'accueil principale « Col du Testanier/Malpey » du Grand Site de l'Estérel.

Ces deux opérations feront l'objet d'un marché de travaux unique.

Le présent marché est constitué des éléments de mission suivants : APD, PRO, ACT, VISA, DET, OPC, AOR soit une mission complète de Maîtrise d'Œuvre allant de l'Avant-Projet Définitif à la réception des travaux.

La consultation a été lancée le 29 Octobre 2020 fixant la date limite de remise des offres au 07 Janvier 2021. Un délai supplémentaire a été accordé repoussant la date limite au 19 Janvier 2021.

Dans le cadre de ce projet, les subventions attendues sont les suivantes :

- dans le cadre du CRET 2017-2019 de la Région SUD PACA, une première subvention de 200.000,00 euros a été attribuée pour les bâtiments (Maîtrise d'œuvre, Avant-Projet Définitif et travaux) et une seconde de 15.000,00 euros pour l'aménagement de la zone d'accueil (Avant-Projet Définitif) ;

## Rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)

- dans le cadre du CRET 2020-2022 de la Région SUD PACA, une enveloppe de 370.000,00 euros a été réservée pour l'aménagement de la zone d'accueil « Col du Testanier/Malpey » (Travaux).

### 2.2.4.3 Gestion de l'interface terre-mer - définition d'un programme stratégique de prévention/élimination des macrodéchets sur le littoral du Grand Site de l'Estérel

Dans la mesure où le site classé du massif de l'Estérel Oriental comporte une zone marine, le projet d'Opération Grand Site (OGS) de l'Estérel comporte un volet « terre-mer ». Sur ce territoire vulnérable et à haute valeur écologique, il apparaît nécessaire de mettre en place une stratégie pertinente permettant de réduire les impacts d'une fréquentation de masse sur les milieux littoraux, en particulier en termes de macrodéchets. Ces derniers sont les déchets solides et visibles à l'œil nu présents sur les littoraux et dans les fonds marins.

Les objectifs poursuivis dans cette action sont de :

- poser un diagnostic : identification des zones de production de macrodéchets (zones commerciales, dépôts sauvages, campings, déchetteries, ports commercial ou de plaisance, mouillages,...) et des zones d'accumulation terrestres où ils s'accumulent, compréhension des mécanismes de transport (fonctionnement, périodicité, puissance) permettant la remobilisation des macrodéchets à terre et en mer, recensement des impacts (écologique, sanitaire, socio-économique,...) ;
- définir un programme stratégique visant à éliminer et réduire l'arrivée de macrodéchets sur les littoraux sous la forme d'un plan d'action ;
- mettre en œuvre le programme stratégique avec les acteurs et partenaires du territoire.

Parmi les actions à décliner pour la réalisation de ces objectifs se trouvent :

- le développement d'une stratégie multi-acteurs de prévention visant à réduire les pollutions causées par les macrodéchets ;
- la production de protocoles efficaces de dépollution et de gestion des déchets accumulés afin d'éviter leur propagation dans les milieux naturels ;
- l'établissement de démarches intégrées de protection des bassins versants et du littoral contre les dépôts et la dispersion des macrodéchets.

Sur une période de 10 mois, la mission est organisée selon le phasage suivant :

- phase 1 : diagnostic ;
- phase 2 : définition d'un programme stratégique ;
- phase 3 : mise en œuvre du programme stratégique ;

La consultation s'est déroulée du 14 Décembre 2020 au 21 Janvier 2021.

Dans le cadre de cette action, le Syndicat a obtenu la subvention suivante :

- dans le cadre de l'Appel à Projet « Fonds de dépollution » 2018 de la Région Sud PACA, une subvention d'un montant de 35.000,00 euros a été obtenue sur un budget prévisionnel de 100.000,00 euros H.T.

### 2.2.4.4 Action D3 - mobiliser les financements pour la mise en oeuvre des actions de la CFTGE et l'entretien du massif de l'Estérel

L'Action D3 porte sur deux volets :

- ingénierie financière pour la mise en œuvre des actions de la CFTGE (relance des partenaires, suivi des sources de financements mobilisables, veille des politiques publiques, suivi financier des dépenses, etc.) ;
- réflexion sur les sources financière mobilisables pour l'entretien du massif (propositions innovantes).

Le 1<sup>er</sup> volet est assuré au quotidien par le SIPME, ce qui a permis au SIPME de bénéficier d'importantes subventions pour le financement des études et travaux planifiés. Concernant le second volet, le SIPME a annoncé lors du COPIL OGS de décembre 2019 qu'une étude économique-financière serait menée en 2021 pour identifier l'ensemble des ressources financières mobilisables pour la mise en œuvre du programme OGS, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. De plus, ce second volet a fait l'objet d'une mobilisation importante du SIPME en 2019, qui a fait inscrire une liste d'investissements prioritaires à réaliser entre 2021 et 2024 dans un programme financier pluriannuel de la Région SUD PACA.

Ainsi, dans le cadre du **Contrat Régional d'Equilibre territorial (2020-2022) entre le Conseil Régional SUD PACA, la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM) et la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF) - CRET 2**, le S.I.P.M.E. s'est positionné sur 3 actions listées ci-après.

Dans le CRET 2, il s'agit d'une 1<sup>ère</sup> phase de travaux prioritaires, découlant directement du résultat des études réalisées grâce au CRET 1 de la Région PACA (2017-2019). Les travaux réalisés dans le CRET 2 vont constituer une part importante du programme de l'OGS, en vue de résoudre les principales difficultés identifiées dans les diagnostics territoriaux réalisés, pour une demande de labellisation « Grand Site de France » d'ici 4 à 5 ans par le SIPME à l'Etat.

## Rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)

### 1) Accueil du public et gestion de la fréquentation : aménagement de sentiers, chemins et portes d'entrée du massif dans le cadre de l'Opération grand Site de l'Estérel (OGS Estérel)

Le programme concerne l'aménagement des portes d'entrée principales du massif, l'aménagement écotouristique d'itinéraires de sports de nature, et la réhabilitation de chemins/routes prioritaires internes au massif. Divers types d'opérations sont envisagés :

- Réalisation de travaux d'aménagements paysager et d'accueil du public sur deux portes d'entrée majeures du massif identifiées comme prioritaires dans l'étude de fréquentation 2016-2018 du SIPME et dans le Diagnostic du PP-SAP de l'Estérel : le Col du Testanier / le Malpey, et Gratadis / Belle Barbe / Anthéor (études pré-travaux concernant la réhabilitation de ces 2 portes déjà financées dans le CRET 1).
- Réalisation d'études préalables et de travaux d'aménagement paysager et d'accueil du public sur 3 à 4 portes d'entrée secondaires du massif identifiées dans l'étude de fréquentation précitée et dans le Diagnostic du PP-SAP de l'Estérel (exemples de portes d'entrée possibles, qui seront déterminés dans le cadre de la mission PP-SAP en cours : Colle Douce (sur Saint-Raphaël), Malpasset (sur Fréjus), La Pointe de l'Observatoire (sur Saint-Raphaël), La Lieutenante (sur Puget sur Argens)).
- Aménagement d'une première partie prioritaire du réseau d'itinéraires de sports de nature identifiée dans le SAP en cours de réalisation.
- Mise en défens de sentiers/chemins non validés dans le SAP et présentant de forts enjeux de protection environnemental ou patrimonial.
- Requalification et intégration paysagère de routes/chemins intérieurs au massif identifiés comme prioritaires dans le SAP.

Intitulé de l'opération	Accueil du public et gestion de la fréquentation : aménagement de sentiers, chemins et portes d'entrées du massif - OGS Estérel
Localisation	Massif de l'Estérel (départements du Var et des Alpes-Maritimes)
Coût total prévisionnel	3 660 000 € HT
Taux de l'intervention Région sollicité	30 %
Montant de l'aide régionale sollicitée	1 098 000 € HT
Maître d'ouvrage	S.I.P.M.E.

### Réhabilitation en BBC/rénovation de la maison forestière de la Duchesse en maison d'hôtes

La CFTGE prévoit la mise en place de points d'information et d'accueil du public dans le massif. Lors d'une réunion organisée en Janvier 2016 avec l'ONF, la DREAL PACA et l'Architecte des Bâtiments de France notamment, il est apparu que la réhabilitation du patrimoine bâti des maisons forestières était prioritaire, par rapport à la construction de nouvelles installations.

C'est dans ce contexte qu'une réflexion particulière sur les maisons forestières du Malpey et de la Duchesse a été menée entre le S.I.P.M.E. et l'ONF dans le cadre du projet d'OGS ; dans la mesure où à l'échelle du massif forestier, il s'agit des deux seuls bâtiments anciens d'intérêt patrimonial, actuellement inoccupés par l'ONF. Jouissant encore d'un bon état extérieur, ces sites sont voués à une lente dégradation s'ils ne sont pas valorisés et financés dans le cadre de l'OGS.

Le projet vise la réhabilitation de la maison forestière de la Duchesse, bâtiment patrimonial en cours de dégradation, situé en site classé, au cœur de l'OGS en projet de l'Estérel. Il s'agirait d'y créer une maison d'hôtes en vue de répondre à une carence d'hébergement en « tourisme de nature » au sein du Grand Site de l'Estérel, tout en respectant l'interdiction du PPRif zone rouge de créer des Etablissements Recevant du Public (une maison d'hôte relève de la destination de bâtiment « habitation », dans la mesure où il n'y a pas d'augmentation de la capacité de logement par rapport à l'usage antérieur de maison forestière).

Le projet poursuit également les objectifs suivants :

- Sensibilisation environnementale du public accueilli en chambres d'hôtes :
  - information sur la prévention des incendies de forêt et sur les enjeux accrus liés au changement climatique, diffusion d'une culture du risque incendie
  - information sur la manière de se conformer efficacement aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) en utilisant la maison forestière de la Duchesse comme bâtiment modèle
  - information sur la biodiversité, l'écologie et les fragilités du massif de l'Estérel en vue de responsabiliser les visiteurs et d'améliorer la préservation, faire connaître la notion de hotspot de biodiversité
- Amélioration de la surveillance du massif, par le rétablissement d'une présence humaine permanente dans la maison forestière de la Duchesse, en vue d'assurer une fonction de gardiennage dans un site fréquenté, à la croisée de divers chemins de randonnée/VTT
- Apport d'une plus-value aux itinéraires dédiés aux activités de pleine nature du Grand Site de l'Estérel ; itinéraires dont les tracés et les réhabilitations sont en cours de planification dans le cadre du schéma d'accueil du public de l'Estérel porté par le SIPME

## Rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)

Intitulé de l'opération	Requalification et mise en valeur paysagère de sites stratégiques de l'Estérel
Localisation	Massif de l'Estérel (départements du Var et des Alpes-Maritimes)
Coût total prévisionnel	2 500 000 € HT
Maître d'ouvrage	S.I.P.M.E.

- Amélioration de l'accueil du public et de l'attractivité éco-touristique du massif de l'Estérel

### 2) Requalification et mise en valeur paysagère de sites stratégiques de l'Estérel

Le programme de requalification de sites paysagers stratégiques de l'Estérel s'inscrit dans le cadre du plan d'action de la CFTGE et dans la Démarche Grand Site de France portées par le S.I.P.M.E.

Le programme concerne la requalification et/ou la mise en valeur de sites paysagers stratégiques du massif de l'Estérel. Divers types d'opération sont envisagés :

- Réalisation de travaux d'aménagement paysager et d'amélioration de l'accueil du public sur des sites paysagers prioritaires (les études préalables d'Avant-Projet-Définitif (APD) auront déjà été réalisées dans le cadre du PP-SAP en cours) ;
- Réalisation de travaux d'aménagement paysager et d'accueil du public couplés à une réhabilitation écologique sur le site de l'ancien lac de l'Ecureuil, et dans le vallon du Malinfret jusqu'au lac du Grenouillet (les études préalables auront déjà été réalisées en 2021-2022 dans le cadre de l'Appel à Projet Biodiversité 2018 de l'Agence de l'Eau Rhône Alpes Méditerranée) ;
- Réalisation d'études préalables couplées à des travaux d'aménagement paysager, d'accueil et d'information du public dans des macro-sites prioritaires

Intitulé e l'opération	Réhabilitation en BBC / Rénovation de la maison forestière de la Duchesse en maison d'hôtes
Localisation	Massif de l'Estérel (départements du Var et des Alpes-Maritimes)
Coût total prévisionnel	880 000 € HT
Taux de l'intervention Région sollicité	30 %
Montant de l'aide régionale sollicitée	264 000 € HT
Maître d'ouvrage	S.I.P.M.E.

(sites de plusieurs hectares ou dizaines d'hectares) ou des micro-sites (sites plus ponctuels de superficie limitée).

La fiche CRET2 liste des sites présentés pour chacun de ces cas de figure, mais la liste définitive des sites choisis sera établie dans le cadre des plans d'actions du Plan de

## Rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)

Paysage et Schéma d'Accueil du Public de l'Estérel, ainsi que dans le programme OGS à valider au niveau national.

Nature des postes de dépenses d'investissement	HT
Réalisation de travaux d'aménagement paysager et d'amélioration de l'accueil du public sur des sites prioritaires	<b>340 000 euros</b>
Réalisation de travaux d'aménagement paysager et d'accueil du public couplés à une réhabilitation écologique sur le site de l'ancien lac de l'Ecureuil	<b>450 000 euros</b>
Réalisation d'études préalables couplées à des travaux d'aménagement paysager et d'accueil du public de sites prioritaires ou d'intérêt : <ul style="list-style-type: none"><li>- Macro – sites</li><li>- Micro – sites :</li></ul>	1 430 000 euros 280 000 euros <b>1 710 000 euros</b>
<b>Total :</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>2 500 000 euros HT</b>

### 3 OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2021

#### 3.1 PLAN DE PAYSAGE ET SCHEMA D'ACCUEIL DU PUBLIC

Avec la fin de la phase « Diagnostic » pour le Plan Paysage et le Schéma d'Accueil du Public, les phases qui suivent seront plus stratégiques et opérationnelles. Concernant le Plan Paysage, une stratégie paysagère va être formulée avec la définition des Objectifs de Qualité Paysagère, la construction d'un programme d'actions et la définition de projets paysagers pour des sites stratégiques (belvédères, sommets du massif, sites patrimoniaux ou commémoratifs).

Concernant le Schéma d'Accueil du Public, des choix d'aménagement du territoire en matière d'accueil du public et d'interprétation environnementale ainsi que la mise en place d'un programme d'actions sont attendus.

En complément de ce marché, la DREAL a proposé de parfaire la carte des paysages terrestres par une carte des paysages marins et sous-marins. Ainsi un marché complémentaire pour la production d'une telle carte est envisagé.

Le Plan Paysage et le Schéma d'Accueil du Public sont des études cadre qui vont servir de base à l'équipe du S.I.P.M.E. pour la rédaction du Projet OGS de l'Estérel en

## Rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)

2020-2021, qui sera présenté à la Commission Départementale de la Nature et des Paysages (CDNPS), puis à la Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages (CSSPP) au niveau national début 2022.

### 3.2 SITE DE L'ANCIEN LAC DE L'ECUREUIL

La tranche ferme du marché « Etude préalable à la réhabilitation écologique et paysagère du site de l'ancien lac de l'Ecureuil » s'étale sur 15 mois :

- phase 1 « Diagnostic » - 12 mois ;
- phase 2 « Scénarios préliminaires » - 3 mois.

Après un premier Comité technique en date du 13 Janvier 2021 présentant les protocoles et méthodologies d'échantillonnage envisagés pour validation de la ligne directrice de travail du groupement au sein des trois volets « hydrologie, hydrogéologie et hydromorphologie », « paysage » et « écologie », un Comité de Pilotage se tiendra fin 2021 pour validation de deux scénarios de réhabilitation qui seront développés en tranche optionnelle sur les 6 à 8 scénarios préliminaires présentés.

### 3.3 SITE DU MALPEY

A l'issue de la consultation dont la date limite de remise des offres a été fixée au 19 Janvier 2021, une notification du marché est souhaitée en Mai 2021. Il appartiendra au groupement de réaliser d'ici l'été l'Avant-Projet Définitif, base sur laquelle les permis d'aménager et permis de construire pourront être déposés. En parallèle, une consultation simplifiée est à prévoir pour la réalisation des études naturalistes permettant l'établissement d'un diagnostic écologique pré-travaux.

### 3.4 INTERFACE TERRE-MER

A l'issue de la consultation dont la date limite de remise des offres a été fixée au 21 Janvier 2021, une notification du marché est souhaitée en Avril 2021. Ce marché se déroulant sur une période de 10 mois, l'année 2021 verra se réaliser la phase 1 « Diagnostic », la phase 2 « Définition d'un programme stratégique » et une partie de la phase 3 « Mise en œuvre du programme stratégique ».

#### 4 BUDGET POUR L'ANNEE 2019

Le tableau ci-après reprend les grandes lignes budgétaires de l'exercice 2019.

Section	Prévu (Budget Prévisionnel 2019)	Réalisé (Compte Administratif 2019)
Fonctionnement – Dépenses	407 185,00 €	216 077,86 €
Investissement - Dépenses	334 130,00 €	335 887,34 €

La faible réalisation de la section de Fonctionnement est due au report de certains projets, explicité ci-dessous.

Les principaux postes de dépenses pour l'exercice 2019 sont énumérés ci-dessous :

#### **DFCI**

Pour l'année 2019, le montant du programme de travaux subventionné est de 145 700,00 €.

Plus globalement, en cumulant les réalisations du Syndicat, du Conseil Départemental et des Auxiliaires de Protection de la Forêt Méditerranéenne (APFM), le niveau d'activité sur le périmètre du Syndicat reste à un niveau élevé. Le montant total estimé de travaux est ainsi de 447 032,00 €, qu'il s'agisse d'investissements forestiers ou de maintien en conditions opérationnelles des pistes et routes.

#### **CFTGE ET OGS**

Les actions prévues au budget 2019 du Syndicat ont été les suivantes :

- Etude de fréquentation, achat d'éco-compteurs et études d'avant-projet pour la réhabilitation de la maison forestière du Malpey ;

L'investissement pour l'achat et l'installation des écocompteurs a été réalisé avant 2019. Pour 2019, 1 688 € d'entretien ont été dépensés.

La retenue de garantie a été levée et payée en 2019 pour un montant total de 3 484,80 € à l'entreprise TRACES TPI chargée de l'étude de fréquentation, d'un montant global de 71 496 € TTC.

La mission concernant le diagnostic et l'avant-projet sommaire pour la réhabilitation de la maison forestière du Malpey est en cours de finalisation. Son montant total est de 33 724,00 € TTC, sur lesquels 2981 € ont été réglés en 2019.€€

- Etude paysagère et Schéma d'Accueil du Public

## Rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)

Ce marché d'un montant total de 119 892,00 € TTC a vu le diagnostic se terminer en 2019, avec un paiement de 14 881 € TTC.

Une modification au marché d'un montant de 14 950 €TTC a été signée sur 2019.

- Etude préalable à la mise en place d'une stratégie de prévention/réduction des macrodéchets en zone littoral de l'Opération Grand Site de l'Estérel

Le coût prévisionnel de ce marché est de 120 000,00 TTC. Une enveloppe de 10 % a été réservée pour l'année 2019 soit 12 000,00 € TTC.

Le lancement de ce marché est finalement prévu en 2021, l'enveloppe de 2019 n'a donc pas été consommée.

- Etude préalable à la réhabilitation écologique et paysagère du site de l'ancien lac de l'Ecureuil

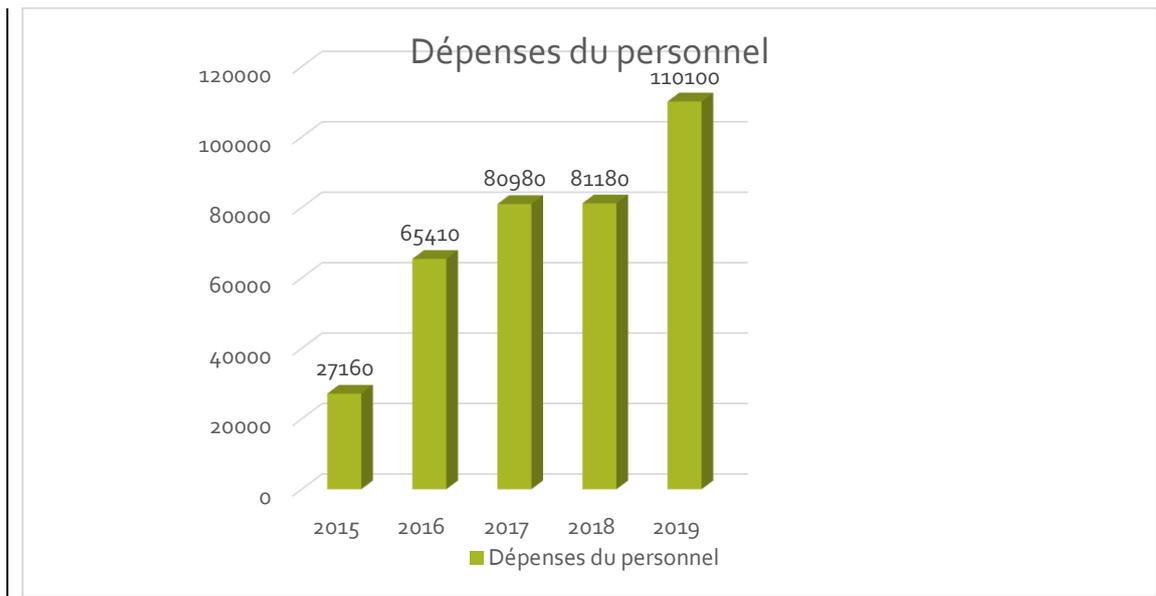
Le coût prévisionnel de ce marché est de 96 000,00 € TTC. Une enveloppe de 10 % a été réservée pour l'année 2019 soit 9 600,00 € TTC.

Le lancement de ce marché est prévu finalement en août 2020, l'enveloppe de 2019 n'a donc pas été consommée.

## 5 RESSOURCES HUMAINES

Evolution des dépenses de personnel du SIPME  
de 2015 à 2019

## Rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)

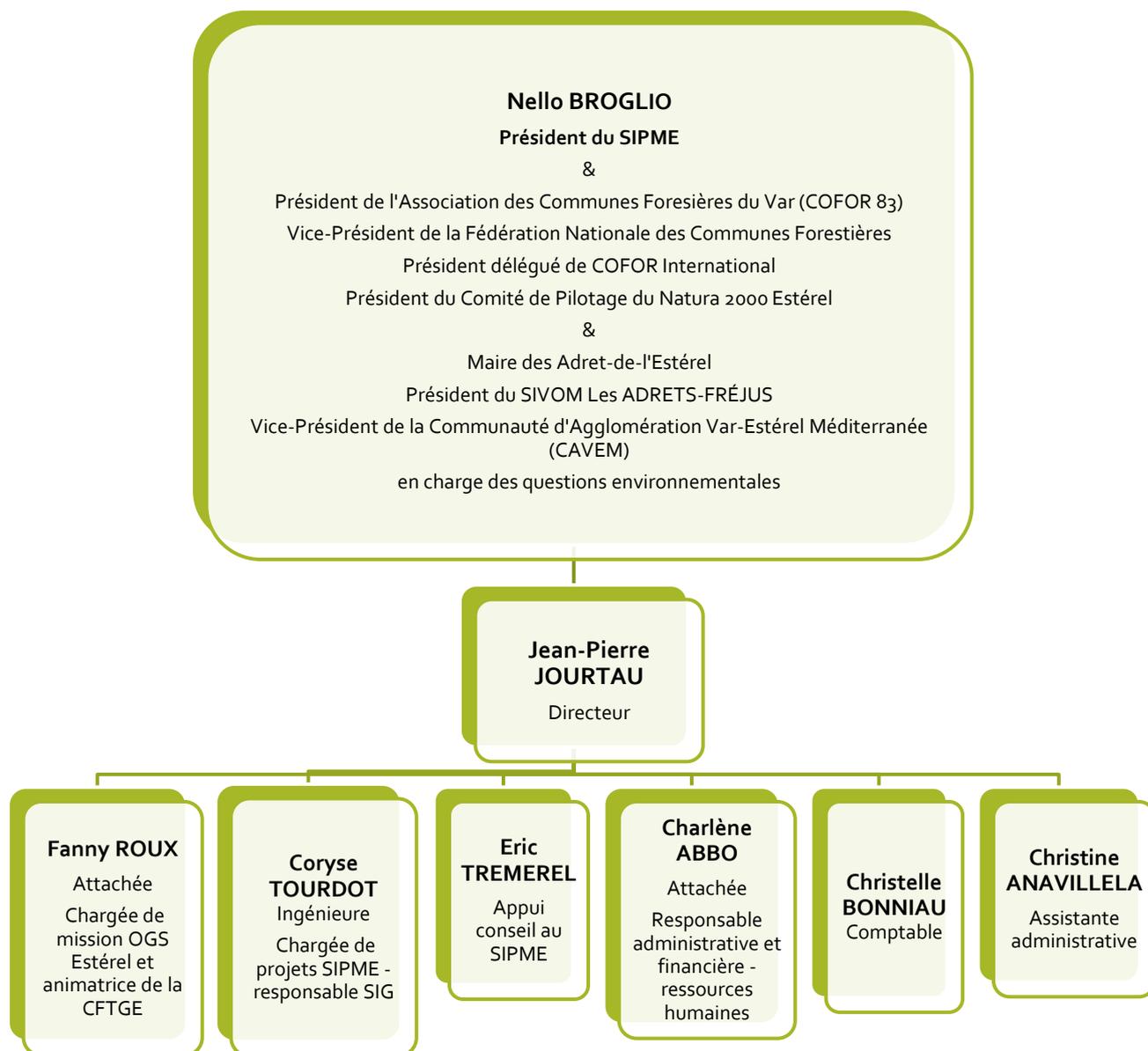


En 2019, les dépenses du personnel comprennent les salaires et les charges afférentes à un agent mis à disposition par la mairie de Fréjus pour des missions administratives, à une Attachée territoriale stagiaire, et à deux agents intervenant en appui technique et de conseil pour la mise en œuvre de l'Opération Grand Site de France.

Afin de mener à bien les projets induits par la CFTGE et le lancement officiel de la Démarche Grand Site de France, le S.I.P.M.E. a recruté une Ingénieure Chargée de projets au 15 Avril 2019.

Il est à noter que deux agents employés par le Syndicat de l'Eau du Var Est interviennent en appui administratif pour le SIPME, via une convention de moyens entre les deux syndicats.

Rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)



## 6 CONCLUSION

Depuis 2004 où le S.I.P.M.E. avait décidé de mettre en œuvre deux programmes annuels de travaux DFCI, le Syndicat s'est engagé dans une phase beaucoup plus ambitieuse de réalisations. De plus, la plupart des travaux de création d'équipements nouveaux sont désormais réalisés. Le cœur historique de l'activité du Syndicat en matière de DFCI est donc désormais le maintien en condition opérationnelle de l'ensemble des équipements. Toutefois, avec la mise en place d'un nouveau PIDAF, validé par arrêté préfectoral au 30 Juillet 2018, des améliorations du dispositif nécessiteront des travaux conséquents pour les années à venir.

L'activité du S.I.P.M.E. s'est toutefois élargie depuis 2015 et la signature de la CFTGE à des projets ambitieux de valorisation et de promotion du territoire de l'Estérel. Ces nouvelles impulsions ont trouvé leur réalisation la plus aboutie et la plus prometteuse le 1<sup>er</sup> Octobre 2018, date à laquelle la note argumentaire OGS a été approuvée, permettant ainsi le lancement officiel d'une Démarche Grand Site de France dans l'Estérel qui vise à aboutir à terme l'attribution par l'Etat du label Grand Site de France.